

**REDACTION ET
ADMINISTRATION**

38, Avenue de Pérolles

TELEPHONES

Rédactions : 13.09

Abonnements : 3.79

Compte post. 114 54

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 m 3 m 6 m 12 m

Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—

Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES
PUBLICITAS S. A.**

Fribourg

Rue de Romont, 9

Téléphone 6.46

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne

Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.

Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**Le roi des Belges tué dans un accident.
Une note des puissances en faveur de l'Autriche.
Le point de vue britannique sur le désarmement.**

Hier matin dimanche, une dépêche nous annonçait que le roi de Belgique avait été victime d'un accident mortel.

Souvent, Albert Ier s'était fait conduire en automobile pour faire l'escalade des rochers de la Meuse, près de Namur, un sport qu'il affectionnait. Parfois, son chauffeur, s'apercevant qu'il tardait à réapparaître, allait à sa rencontre. Samedi après midi, le roi avait renouvelé son excursion coutumière. Comme il faisait tard et qu'il ne revenait pas, le chauffeur téléphona son inquiétude au palais près de Bruxelles. On vint ; des escouades se mirent à la recherche du roi ; on le trouva à 2 heures du matin, hier dimanche, dans un ravin, au pied d'une paroi rocheuse. Le crâne fracassa.

Cette fin tragique plonge la Belgique dans un deuil profond et provoque au dehors de très douloureux regrets, car le roi de Belgique était fort aimé de son peuple et il avait acquis l'estime et l'admiration du monde entier pour son beau caractère et la conduite héroïque qu'il avait eue pendant les années de la grande guerre. Avec lui l'idée monarchique s'était affermie en Belgique, où les hommes de tous les partis s'inclinaient respectueusement devant ce souverain qui s'était constamment, durant quatre ans, exposé à la mort comme un de ses simples soldats.

Ce fils d'une princesse de la branche catholique des Hohenzollern et cet époux d'une duchesse de Bavière, à peine monté sur le trône à la mort de son oncle Léopold II, en 1909, fut l'objet des attentions de Guillaume II, qui avait son plan en l'attirant dans son sillage. Mais la visite qu'il fit à Berlin au très puissant empereur n'eut pas le résultat espéré. Guillaume II jugea assez mal de l'intelligence du nouveau roi, dont toute la vie devait ensuite démentir l'opinion de l'empereur d'Allemagne.

Albert Ier fut non seulement brave, mais un roi constitutionnel très avisé. Il ne commît jamais aucune faute dans l'exercice de son pouvoir et, tout en restant strictement dans ses attributions, il intervint plus d'une fois de la façon la plus heureuse pour apaiser, dans l'ardente Belgique, des situations tendues à l'excès.

Très populaire parmi ses sujets, il avait aussi la sympathie de l'étranger, particulièrement de la jeunesse, qui notait tous ses exploits. Grand voyageur, il avait la passion d'abrèger les distances en se servant de l'avion chaque fois que les circonstances s'y prêtaient. D'une résistance physique peu commune, il était connu dans notre pays comme grand alpiniste. Il avait fait l'ascension de nos plus hauts sommets comme de ceux de la chaîne du Mont-Blanc, et il avait grimpé souvent dans les Dolomites. Nos guides parlent avec respect et affection de cet alpiniste qui se plaisait au milieu d'eux et dont le jarret était aussi solide que le leur.

Albert Ier aimait beaucoup la Suisse et il venait y faire de fréquents petits séjours, pour se livrer à ses sports favoris.

Nous lui sommes reconnaissants d'avoir fait de notre pays une terre d'élection, mais notre sympathie se fait plus générale et plus profonde. Nous nous associons de tout notre cœur à ses sujets pour déplorer la perte d'un véritable chef du peuple, auquel il enseignait par son exemple les plus solides vertus civiles, qui s'alliaient en lui à des convictions profondément chrétiennes.

Les cabinets de Paris, de Londres et de Rome ont publié samedi soir une note identique relative à l'Autriche. En voici la teneur :

« Le gouvernement autrichien s'est adressé aux gouvernements français, anglais et italien pour connaître leurs sentiments au sujet du dossier qu'il a préparé afin d'établir l'ingé-

rence allemande dans les affaires intérieures de l'Autriche et dont il leur a donné communication. Les conversations qui ont eu lieu entre les trois gouvernements sur ce sujet ont démontré leur communauté de vues en ce qui concerne la nécessité de maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche, conformément aux traités en vigueur. »

Il est heureux que les trois principaux gouvernements d'Europe se soient mis promptement d'accord pour étendre leur main tutélaire sur l'Autriche en butte aux convoitises allemandes.

C'est d'un bon augure pour le débat qui s'instituera devant le Conseil de la Société des Nations, quand il aura été saisi de l'affaire.

En attendant, le chancelier Dollfuss a montré dans un discours que l'insurrection socialiste qui a ensanglanté Vienne a été l'aboutissement d'une longue préméditation. Il a rappelé que l'ex-chancelier socialiste Otto Bauer avait annoncé dès 1926 que son parti serait amené à prendre un jour les armes. Que le parti socialiste se soit préparé à un coup de force, c'est ce qu'il est difficile de nier après qu'on a vu comment il était encore armé, malgré les nombreuses découvertes et saisies de dépôts clandestins d'armes qui ont eu lieu au cours de ces dernières années.

Cependant, le parti socialiste avait beaucoup perdu de terrain. L'effectif de ses adhérents avait sensiblement baissé et l'échec de la grève générale, dont le succès était la condition indispensable de la réussite de l'insurrection, a manifesté que le parti n'avait plus le même ascendant.

Le chancelier Dollfuss a relevé que son appel à l'adresse des ouvriers honnêtes égarés par les chefs de l'émeute avait déterminé de nombreux retours à la raison.

Il a constaté que le nombre des victimes n'a heureusement pas été aussi considérable qu'on le craignait : il y a eu environ 250 morts et 650 blessés ; les pertes se partagent en proportion à peu près égales entre les forces gouvernementales et les émeutiers.

En matière de sécurité, il est certain que ce serait une erreur, pour la France, d'attendre de la Grande-Bretagne une alliance ou des engagements équivalents.

Mais ce serait désormais une autre erreur que de croire que l'opinion britannique reste insensible au réarmement de l'Allemagne. Depuis l'avènement du nationalisme-social y a une année, un travail lent mais profond s'est accompli. La presse anglaise, par exemple, est devenue plus compréhensive en ce qui concerne la sécurité. Ajoutons tout de suite qu'il s'agit surtout de la sécurité de l'Angleterre.

Cependant, on n'oublie pas non plus la sécurité de la France. Le *Sunday Times* a ainsi constaté que l'Angleterre, si, en 1914, elle avait moins négligé sa propre défense, aurait été plus utile, et plus tôt, à son alliée. Le meilleur moyen d'assurer la sauvegarde de la paix sur le continent est en somme de l'envisager le problème de la sécurité du point de vue strictement britannique.

Ces courants d'opinion se sont reflétés dans les déclarations qu'a faites dernièrement aux Communes sir John Simon, secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères.

Sir John Simon a défendu la politique d'intervention amicale que son gouvernement a adoptée, par son dernier memorandum, entre la France et l'Allemagne. Mais il a laissé entendre qu'il s'agissait là d'un dernier effort.

En cas d'échec, il faudra soumettre à révision les armements de la Grande-Bretagne, qui ne peut pas rester sans défense dans un monde revenu à la paix armée.

Pour la protection de l'ordre public

La répression des menées contre l'ordre public a de tout temps préoccupé le législateur et le peuple. Le code pénal fédéral de 1853 y consacre plusieurs articles. Mais ces dispositions sont insuffisantes, parce qu'elles visent uniquement, à côté de l'acte révolutionnaire lui-même, la tentative, qui implique un commencement d'exécution, mais non pas l'acte préparatoire.

Cette insuffisance avait déjà été relevée dans la discussion du projet de code pénal suisse, où l'on a prévu les crimes et délits suivants :

1° l'émeute ;

2° la provocation publique au crime ;

3° la provocation et l'incitation à la violation des devoirs militaires.

Les deux Conseils étant tombés d'accord sur le texte des articles réprimant ces délits, le projet de code pénal fédéral contient les articles suivants :

Art. 226. Celui qui aura pris part à un attroupement formé en public et au cours duquel des violences ont été commises collectivement contre des personnes ou des propriétés sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

Art. 225. Celui qui aura provoqué publiquement à un crime ou délit puni de réclusion sera puni de la réclusion jusqu'à trois ans ou de l'emprisonnement.

Art. 243. Celui qui aura publiquement provoqué à la désobéissance à un ordre militaire, à la violation des devoirs de service, au refus de servir ou à la désertion, celui qui aura incité une personne astreinte au service personnel à commettre une de ces infractions sera puni de l'emprisonnement.

Mais quand le projet de code pénal verra-t-il le jour ? Au vu de l'émeute de Genève, on sentit qu'il fallait se presser. Alors furent déposées les motions Walther et Béguin, appuyées par 119 députés au Conseil national et 39 députés au Conseil des Etats. En voici le texte :

« Le Conseil fédéral est invité à déposer aux Chambres, pour la session de printemps (1933) des mesures législatives corrigeant l'insuffisance de la législation en matière de protection de l'ordre public, et à indiquer en même temps quelles autres mesures il se propose de prendre dans la même direction. »

La motion fut adoptée. Le Conseil fédéral élabora un projet de loi.

Le message à l'appui dit :

« Si nous introduisons ainsi diverses dispositions pénales dans une loi spéciale, en anticipant sur la réglementation générale, c'est avant tout pour protéger non pas la forme actuelle de l'Etat, mais l'idée démocratique sur laquelle est édifiée notre Confédération. Si divergents que soient les avis en ce qui concerne l'organisation des formes démocratiques et la délimitation des fonctions et des attributions, nous ne voulons plus tolérer d'incertitude sur ce point : il faut que les luttes politiques respectent aussi les formes légales, qu'on n'y emploie pas d'autres armes que les droits populaires et que les temps du droit du plus fort soient révolus en Suisse une fois pour toutes. Mais celui qui entend éviter la guerre civile dans ses dernières manifestations doit la réprimer dès ses débuts. »

Ainsi que le chef du Département de justice et police l'avait annoncé, le projet devait réprimer, outre les trois infractions prévues par le projet de code pénal suisse, deux autres actes, afin de ne pas exposer l'Etat à l'action de certaines « inventions modernes ».

Les pouvoirs publics doivent avoir le droit — qu'ils possèdent du reste aujourd'hui déjà — d'interdire les réunions sur la voie publique ou de leur assigner, dans le temps ou dans l'espace, des limites pour prévenir des troubles. En les canalisant, ainsi ou en les éloignant de la voie publique, on ne porte aucune atteinte au droit de réunion, ce droit ne devant s'exercer que dans les limites de l'ordre public.

Enfin, les actes odieux de mouchards étrangers ont démontré la nécessité de frapper les différentes formes de l'espionnage. A propos d'un cas typique d'espionnage, accompagné de son cortège classique d'agents provocateurs, de femmes, d'attentats simulés, on vit que tous les Suisses, sans distinction de parti politique, étaient unanimes à réclamer une intervention énergique des autorités. Mais le Tribunal fédéral déclara que la poursuite ne pouvait être engagée, faute de base légale, et le Conseil fédéral dut s'incliner. Il fallut se contenter d'expulser les individus compromis.

Il y a là une lacune à combler.

Telles sont les cinq infractions visées par le projet du Conseil fédéral. Mais la commission du Conseil national y a ajouté trois autres infractions, savoir :

1° Les violences contre une assemblée ou un cortège. La commission a estimé que, si les pouvoirs publics ont le droit de limiter les manifestations publiques, ils doivent d'autre part protéger les assemblées et les cortèges autorisés.

2° Les entraves à l'action des pouvoirs publics et l'usurpation de ces pouvoirs. La commission a considéré que les organisations genre garde rouge, sections d'assaut, troupes de défense doivent être interdites. On ne doit pas tolérer un groupement qui vise, le cas échéant, à exercer un pouvoir de police publique ; on n'a aucune garantie qu'il ne poursuive pas un but illégal ou que son activité ne prenne pas un caractère illégal. La défense de l'Etat doit être assurée uniquement par les pouvoirs publics.

3° Le dépôt ou la distribution d'armes ou de munitions. Cette infraction complète la précédente. La constitution de dépôts d'armes ou de munitions est le type de l'acte préparatoire à la révolution. En cette matière également, l'autorité fédérale ou cantonale doit pouvoir ordonner ou autoriser le dépôt ou la distribution d'armes ou de munitions.

En date du 13 octobre 1933, la loi fut votée au Conseil national par 90 voix contre 28, au Conseil des Etats par toutes les voix contre une.

Nous en avons publié le texte.

Nous examinerons brièvement quelques-uns de ses articles en signalant les amendements essentiels apportés par les Chambres au projet du Conseil fédéral.

Article premier : Le projet réprimait simplement la provocation publique à un crime ou délit. La loi mentionne les modes de provocation : presse ou autre reproduction d'écrits ou d'images, radiophonie et gramophone. Quant au fond, la notion de crime ou délit visé par la provocation a été modifiée au cours des délibérations. Le projet s'appliquait seulement aux crimes ou délits frappés de réclusion par le droit fédéral ou cantonal.

Le Conseil des Etats estima plus conforme au but de la loi de laisser de côté cette notion et de frapper la provocation à tout crime ou délit contre l'Etat ou l'ordre public. On évite ainsi qu'un même acte ne soit traité différemment suivant la législation du canton où il a été commis.

L'article 2 définit l'émeute, c'est-à-dire l'attroupement formé en public et au cours duquel des violences sont commises. Le code de 1853 ne punit l'attroupement que si les participants ont l'intention de résister à l'autorité, de l'obliger à prendre une décision ou de l'en empêcher, ou de se venger d'un fonctionnaire ou d'un membre d'une autorité. Le but de l'attroupement est donc un élément constitutif du délit.

D'après le nouveau texte, le juge n'aura pas besoin de rechercher ce qui s'est passé dans le cerveau des participants. Il lui suffira de constater que des violences ont été commises contre des personnes ou des biens.

L'article 3 punit les menées contre la discipline militaire. Depuis longtemps déjà, on considère comme injuste que le soldat soit sévèrement puni en vertu du code militaire pour la violation de ses devoirs de service, alors que les civils qui provoquent ou incitent à de tels actes et qui en portent ainsi la responsabilité morale échappent à toute peine.

Les civils ne sont punissables pour ces faits qu'en temps de service actif.

D'après la disposition nouvelle, qui est empruntée au projet de code pénal suisse, ils pourront être frappés également en temps ordinaire.

L'article punit également celui qui aura lancé ou répandu des allégations qu'il sait fausses et qui sont de nature à outrager l'armée. On a fait, ces dernières années, un abus criant de la liberté de la presse en matière militaire. Il avait été question, au Conseil national, de punir également « les insultes grossières à l'armée ». Afin de ne pas se donner l'apparence de restreindre la liberté de la presse, le Conseil se borna à viser celui qui lance, ou répand des allégations outrageantes qu'il sait fausses, et le Conseil des Etats adopta cette disposition.

L'article 6 est issu des délibérations de la commission du Conseil national. Un commissaire avait proposé d'abord d'interdire et de punir quiconque forme, dirige ou appuie des organisations privées de défense ou de combat. Cette proposition fut rejetée, parce qu'elle allait trop loin, mais les Chambres retinrent ce qu'il y avait de juste dans son principe. La loi interdit toute activité illégale dirigée contre l'Etat, et aussi

L'usurpation des pouvoirs de l'Etat, même lorsqu'elle n'a pas un caractère subversif. Si, en cas de danger imminent, de révolte ou de grève, un groupement se propose de seconder les autorités, il doit se faire autoriser par le Conseil fédéral ou le gouvernement cantonal.

En exigeant que de tels groupements se subordonnent aux autorités constituées, la loi empêche qu'ils n'usurpent le pouvoir.

L'article 6 se place donc expressément sur le terrain de la démocratie, par opposition à l'esprit bolchéviste et fasciste.

Les articles 9 à 11 incorporent les dispositions nouvelles au code pénal fédéral. Les actes punis par la nouvelle loi constituent des crimes ou délits de droit fédéral et, comme tels, relèvent en principe de la juridiction fédérale.

Mais cela ne veut pas dire que, dorénavant, tous les actes en question seront renvoyés à la Cour pénale fédérale. Les dispositions cantonales sur la protection de l'ordre public demeurent naturellement en vigueur.

La loi sur l'ordre public est-elle une loi d'exception ?

La loi ne soumet personne à un traitement d'exception. Mais, comme l'a dit le représentant du Conseil fédéral, c'est une loi spéciale, en opposition au code pénal en préparation, qui embrassera l'ensemble des dispositions pénales.

Tout Etat a un devoir de conservation. C'est en vertu de ce devoir que la Confédération prend des mesures contre la révolution. Le point faible de la législation actuelle est qu'il faut toujours faire la preuve de l'intention subversive des perturbateurs. Or, cette preuve n'est pas facile à administrer. Au début d'une révolution, en effet, les chefs masquent leurs intentions sous des propos en apparence inoffensifs et des proclamations générales.

La nouvelle loi trace nettement la limite entre la politique subversive et les actes qui portent atteinte à l'ordre légal. Elle ne demande pas : « Qu'a-t-on voulu ? » mais : « Qu'a-t-on fait ? ». Elle frappe non pas la lutte politique, avec les méthodes qu'autorise la démocratie, mais l'opposition illicite, la violence illégale.

L'opposition est partie des milieux communistes. C'est très naturel. Les communistes prônent la politique de l'illégalité, de la violence. Ils cherchent à saper la discipline militaire.

Il est naturel aussi que les antimilitaristes se sentent menacés par une loi qui punit la provocation publique à l'indiscipline. Ils ne voient pas d'inconvénient à ce qu'on continue d'emprisonner de pauvres diables de réfractaires, qui ont été incités à violer la loi. Mais eux, les provocateurs, veulent pouvoir échapper aux sanctions pénales, et c'est pourquoi ils ont poussé à la signature du référendum. Les belles âmes !

La Tagwacht de Berne a fourni le 27 décembre, une justification de sa campagne contre la loi. Après avoir exposé que la classe ouvrière (lisez : le parti socialiste) ne devait pas se borner à combattre sur le terrain parlementaire, mais chercher des armes aussi dans d'autres domaines, le journal socialiste poursuivait ainsi : « L'un des secrets du succès fasciste en Allemagne et en Italie a été l'occupation démonstrative de la rue. Ce moyen a servi aussi les socialistes genevois. Dans le reste de la classe ouvrière, on commence du reste, à se rendre compte qu'il faut user bien plus largement de ce moyen. Voilà un aveu précieux et qui dévoile le véritable motif de l'opposition socialiste à la loi : la volonté d'user de moyens illégaux contre l'Etat. »

Aussi, à la question qui sera posée au peuple le 11 mars : « Voulez-vous adopter la loi sur la protection de l'ordre public ? » les bons citoyens répondront-ils :

OUI !

Pour les paysans obérés

La commission d'experts, chargée par le département fédéral de justice et police de rechercher quelles mesures de protection juridiques peuvent encore être prises en faveur des paysans dans la gêne, s'est réunie à Berne, du 15 au 17 février, sous la présidence de M. Hæberlin, chef du Département. La conférence a plutôt eu un caractère consultatif et il n'a pas été pris de décisions.

La discussion a porté principalement sur l'extension possible de l'action d'assainissement entreprise en faveur des paysans dans la gêne, à titre temporaire, en vertu de l'arrêté du 13 avril 1933. Cette extension est envisagée sous les formes suivantes : octroi de facilités pour le paiement des intérêts du capital couvert, étude de la situation créée par les capitaux jugés non couverts, liquidation des cautions, mise d'une entreprise assainie hors d'état de s'endetter de nouveau, dérogations éventuelles aux mesures d'exécution si l'assainissement s'avère impossible.

La discussion a porté également sur la situation et la coopération des caisses de secours paysannes, ainsi que sur les principes fondamentaux pour l'estimation des conditions à remplir pour bénéficier de l'œuvre de secours, de même sur la question d'une nouvelle protection pour les fermiers dans la gêne. Enfin, la conférence a examiné brièvement les questions relatives à la saisie du bétail.

Le Département fédéral de justice et police poursuivra l'étude de tout le problème avec les autres milieux intéressés.

Les conférences de carême de Notre-Dame de Paris

Jésus, lumière du monde

Paris, 18 février.

Comment Jésus-Christ est « la lumière du monde », telle est la question à laquelle se propose de répondre, cette année, le R. Père Pinard de la Boullaye, au cours de la station de carême, — la sixième. — qu'il donne à Notre-Dame de Paris.

Mais, pour bien faire voir à ses auditeurs à quels besoins correspond l'enseignement de Jésus. L'éminent prédicateur a voulu consacrer sa première conférence à l'exposé et à l'étude de cette crise des idées, « la plus redoutable des crises », que le monde entier traverse en ce moment. « Les idées les moins raisonnables, a-t-il dit, dans son exorde, s'implantent dans les cerveaux, comme au hasard ; les individus et les peuples s'égarer et s'épuisent à marcher chacun au gré de leur fantaisie. » Quelles sont les conséquences de ce désarroi, au triple point de vue intellectuel, moral et social ? C'est ce qui nous a été décrit, le 18 février, avec beaucoup de vigueur courageuse et un grand sens des inquiétudes présentes des esprits.

Considérons d'abord « la crise actuelle des dogmes » et des philosophies. Voyons ses suites : le discrédit de la raison elle-même, au milieu de tant d'opinions contradictoires, d'où l'on tire cette conclusion que, décidément, l'intelligence humaine est incapable de parvenir à la vérité ; puis l'invasion croissante des idées fausses, et, pour finir, l'incertitude sur les points fondamentaux relatifs à notre destinée. Reprenant ici, avec beaucoup de force, la série des interrogations classiques sur nos origines, l'autre vie, le gouvernement du monde, le conférencier a conclu cette première partie en montrant que ce ne sont point là problèmes accessoires, puisque, de la solution que nous en adoptons, — car il faut, bon gré mal gré, en choisir une, — dépend notre conduite ici-bas. « Idées et dogmes, a-t-il précisé, sont de première importance. Vrais, ce sont des ferment de vie ; faux, ce sont des principes de désorganisation. »

De ces vérités de bon sens, la seconde partie de la conférence du 18 février nous a administré la preuve, par l'exposé des conséquences du désordre des idées dans le domaine moral.

De nos jours, on s'est fait fort « d'assurer à la conscience moderne des règles de conduite dégagées de toute métaphysique. A quels résultats a-t-on abouti ? A la désagrégation des trois idées les plus propres à stimuler les consciences, celles de règle morale, d'obligation et de sanction. Nous avons maintenant sous les yeux, dans les événements mêmes dont nous souffrons, la preuve de « l'impuissance de certaines philosophies en vogue, à constituer, sur les bases mouvantes qu'elles ont choisies, un code qui puisse remplacer ceux du Sinaï et du Golgotha. »

Avec raison, s'est alors écrié le R. Père Pinard de la Boullaye, des millions et des millions d'individus gémissent aujourd'hui sur la crise économique. Laissez-nous gémir aussi, nous, prêtres, sur la crise morale qui l'explique pour une large part. Laissez-nous vous rappeler que tout irait mieux, sans doute, dans le domaine du travail, du commerce, de la finance, de la politique, si tant de nos contemporains n'avaient pas congédié, comme un serviteur inutile, Celui dont le seul souvenir inspire le respect de soi et d'autrui. »

Nous avons été, enfin, dans la troisième partie de cette solide conférence, invités à réfléchir sur les conséquences sociales de l'anarchie des idées. Pour aller droit au cœur du problème, c'est de l'autorité sociale nécessaire, quelque nom qu'elle porte, que s'est occupé le R. Père Pinard de la Boullaye, en vue de montrer que tout dépend, pour assurer l'obéissance qui lui est due ainsi que son fonctionnement normal et juste, du fondement philosophique sur lequel on la fait reposer.

Et voici en quels termes il a condamné la neutralité dogmatique dans laquelle on veut aujourd'hui s'enfermer. Elle est impossible, a-t-il expliqué, « puisque chaque parti politique, courrant au vote des lois, s'inspire de ses dogmes propres ; impossible, en outre, parce que toute intention de régler l'activité d'un groupe social suppose une idée précise sur la nature des individus qui le composent et sur la fin qu'ils ont à poursuivre. »

Les exemples, empruntés aux controverses du jour, sont aussitôt venus illustrer cette formule générale : le principe de l'égalité des races est contesté, la dignité qu'on attribue au citoyen n'est pas la même, selon qu'on le considère comme un animal perfectionné ou comme un être doué d'une âme immortelle.

Ce dernier point est capital, et le R. Père Pinard de la Boullaye l'a bien montré, dans un ferme développement, d'une belle forme oratoire, où il a rappelé ce dont le législateur est capable quand, n'admettant ni âme immortelle, ni vie future, « il pourra, sous prétexte de préparer la sélection une race meilleure, éliminer les faibles ou leur enlever des droits sacrés ; sous prétexte de ménager des unions plus heureuses, libérer la société de la vieille morale, gênante à coup sûr, mais la seule qui puisse assurer la stabilité, la dignité et le bonheur des foyers. »

Quant à la conclusion d'ensemble à donner à cette analyse de « la plus redoutable des crises », elle allait d'elle-même : le retour au Christ, lumière du monde, et ce sont, en somme, les raisons pour lesquelles il s'impose aux hommes de notre temps qui ont été reprises par le conférencier de Notre-Dame de Paris, avec une grande maîtrise d'expression et de pensée.

Son mérite, le 18 février, a consisté à ramasser, pour les présenter en ferme ordonnance, tous les motifs que nous avons de revenir aux enseignements traditionnels du Christ et de l'Eglise et qui sont tirés des terribles leçons que ne cesse de nous donner le monde où nous vivons. Ces derniers mots de sa conférence d'introduction sont donc pleinement justifiés : « En défendant l'intégrité du dogme chrétien, c'est l'avenir de la morale c'est la pacification sociale que nous assurons : question de vie ou de mort. »

L'immense auditoire de Notre-Dame de Paris a paru heureux de la voie nouvelle dans laquelle s'engage son prédicateur, toujours aussi admiré et aussi goûté. E. B.

EN AUTRICHE

Exécutions capitales

Gratz, 18 février.

Le secrétaire de la Fédération des ouvriers métallurgistes Stanek, condamné à mort par la cour martiale, a été exécuté samedi après midi par pendaison.

Vienne, 18 février.

La cour martiale a condamné à la peine de mort par pendaison le nommé Jacob Morauf, pour avoir pris part à l'émeute.

Speyr, 18 février.

L'émeutier Joseph Ahrer a été exécuté par pendaison. Jusqu'ici, sept exécutions par pendaison ont eu lieu.

Un chef rebelle arrêté

Vienne, 19 février.

Wallisch, commandant d'un détachement de ligues républicains, dont la tête était mise à prix, a été capturé, hier dimanche, à Liezen (Haute-Styrie), par une patrouille de gendarmerie.

Un cheminot de Liezen avait avisé le poste de gendarmerie que Wallisch et une femme avaient été vus dans une automobile se dirigeant vers Admont. Plusieurs gendarmes se mirent à leur poursuite en automobile. Près de Liezen, ils virent une auto renversée au bord de la route. Un peu plus loin, ils rattrapèrent Wallisch et sa compagne. C'était sa femme.

Wallisch n'opposa aucune résistance. Il fut menotté et conduit sous bonne escorte à la prison du district de Leoben.

Les Heimwehren

Vienne, 19 février.

Le major Fey, vice-chancelier et ministre de la Sécurité publique, dans des déclarations faites à la presse autrichienne et étrangère, a dit que le Heimatschutz, qui dispose de 50,000 à 60,000 membres, dont 30,000 participent à la lutte contre le Schutzbund rouge, fort de 40,000 à 50,000 hommes, avait sauvé l'Autriche et Vienne.

Le vice-chancelier a ajouté que le Heimatschutz, mouvement essentiellement populaire, ne désire pas autre chose qu'une Autriche dirigée par des Autrichiens. Tel est d'ailleurs le programme du gouvernement.

Le Heimatschutz n'est pas uniquement une institution militaire ; il collabore aussi dans d'autres domaines avec des organisations diverses.

Le rôle des Heimwehren a souvent été mal interprété. Le chancelier Dollfuss n'a cessé d'étudier avec le Heimatschutz les questions touchant au relèvement du pays et, si des divergences d'opinion se sont parfois manifestées sur des questions de tactique, l'unanimité a toujours été absolue sur le but à atteindre.

Parlant du nationalisme-social, le vice-chancelier a déclaré : « Nous sommes résolus à agir avec la même énergie contre tout autre groupe. Nous répondrons à la violence par la violence. »

Vienne, 19 février.

Hier dimanche, des coups de feu ont été tirés sur la garde du Reumannshof, qui est composée de heimwehriens. Trois de ceux-ci ont été légèrement blessés.

Vienne, 19 février.

Faisant allusion aux événements sanglants de la semaine dernière, M. Ender, membre du gouvernement Dollfuss, a déclaré que, d'ici peu, l'Etat autrichien sera transformé, sur la base des principes corporatifs. L'époque des partis est révolue. C'est au Front patriotique qu'il appartient désormais de faire un travail fructueux.

Un nouveau discours de Dollfuss

Vienne, 19 février.

On communique de source officielle : Le chancelier Dollfuss a prononcé, hier dimanche, un discours à l'usage des Etats-Unis.

Il a dit tout d'abord que le coup de force marxiste tenté par les extrémistes de gauche contre l'Etat s'était heurté à la résistance du peuple, du gouvernement et de la force publique. Aujourd'hui, le calme règne à nouveau dans tout l'Autriche. Il ne s'agissait pas, en l'occurrence, d'une lutte de la classe ouvrière contre le gouvernement fédéral, mais d'une lutte d'éléments extrémistes contre l'Etat et la société.

Le mot d'ordre de la grève générale n'a pas été suivi par les ouvriers et employés des entreprises de l'Etat et seulement dans la proportion de 10 % par les travailleurs des exploitations privées.

De fausses nouvelles étrangères et des chiffres inexacts ont été répandus à l'étranger, notamment par le chancelier Hitler, qui a parlé de 1600 morts et 5000 blessés. Il n'y a eu que 250 morts et 650 blessés.

Le principal souci de l'heure, c'est de venir en aide aux familles de ceux qui sont morts, y compris les rebelles. La classe ouvrière mérite l'attention du gouvernement ainsi que sa protection. Des mesures ont déjà été prises pour faire droit aux revendications d'ordre matériel des travailleurs.

Contrairement aux rumeurs circulant à l'étranger, le chancelier a relevé que tous les citoyens autrichiens peuvent compter, en matière politique, sur la protection publique.

Vienne, 19 février.

Le chef du Heimatschutz, le prince Starhemberg, rentrant de Linz, a été reçu à l'hôtel de ville de Vienne, où une compagnie montait la garde d'honneur. Le prince Starhemberg la passa en revue, tandis que retentissait l'hymne national.

Puis, le vice-chancelier Fey salua le prince et le remercia de s'être mis personnellement à la tête des sections viennoises du Heimatschutz. Les sacrifices faits ne seront pas vains. L'un des principaux objectifs visés est atteint. Il n'y a plus de marxisme en Autriche. Il s'agit maintenant de mener la lutte pour que les autres revendications du Heimatschutz aboutissent.

Un congrès pour la défense de la paix

Bruxelles, 18 février.

Le congrès international pour la défense de la paix a terminé ses travaux samedi soir.

Le congrès a adopté des résolutions demandant que l'autorité de la Société des nations soit renforcée ; que tous les gouvernements travaillent au succès de la conférence du désarmement ; qu'ils organisent un système effectif de contrôle, puis proposent des mesures collectives de pression contre les Etats violant leurs engagements.

On devrait aussi définir l'agresseur, renforcer les obligations d'assistance contenues dans le pacte et les accords de Locarno et assurer le désarmement moral. Le congrès suggère la transformation des armes d'après un type unique, le service à tout terme et à effectifs réduits, l'abolition de tous les types d'armements interdits à certains pays et l'abolition des abus de la fabrication privée des armes.

Le Congrès a ensuite tenu un grand meeting public. Le vicomte Cecil a préconisé la solidarité entre les nations, de façon qu'une nation qui déclare la guerre rencontre l'opposition de toutes les autres.

Le désarmement

Paris, 18 février.

Les conversations franco-britanniques sur le désarmement se sont terminées samedi, à 5 h. Un communiqué a été publié simultanément au ministère des affaires étrangères et à l'ambassade de Grande-Bretagne. Il dit notamment :

« Une longue conversation a eu lieu dans le cabinet du président du Conseil entre les représentants anglais d'une part et d'autre part MM. Doumèrgue et Barthou qu'assistait MM. Léger et Massigli. Les ministres ont procédé dans un esprit de profonde franchise et d'amitié à un complet échange de vues sur le dernier mémorandum britannique et ont envisagé d'une manière plus générale les possibilités d'un accord international également souhaité de part et d'autre dans la question du désarmement. »

Echauffourée au Portugal

Lisbonne, 18 février.

Les ouvriers des usines de conserves de Setúgal ayant manifesté et malmené la force armée, celle-ci dut faire usage de ses armes. On compte six morts, cinq hommes et une femme, et plusieurs blessés.

Le calme a été rétabli, les autorités et les patrons ayant promis de rouvrir les usines à partir de lundi.

Lisbonne, 18 février.

Le gouvernement a remis, hier tard dans la soirée, une note officielle à la presse dans laquelle il annonce que certains agitateurs avaient profité de la situation difficile créée par le chômage dans l'industrie de la conserve à Setúbal pour susciter des troubles.

Ils se sont rendus au milieu du tumulte, dit la note, au siège de la délégation du consortium portugais des conserves qu'ils tentèrent d'évacuer. La police a cherché, par des moyens conciliants, à éviter l'assaut de la délégation, mais les émeutiers l'ont lapidée et ont blessé deux agents. La police a tiré d'abord en l'air pour les effrayer, mais sans résultat. Elle a été ensuite forcée de se défendre avec énergie. Cette collision a causé un mort et fait quelques blessés. L'ordre est complètement assuré.

Les suites des manifestations de Paris

Paris, 18 février.

M. Jules Aviet, qui fut grièvement blessé, le 6 février, par les gardes mobiles est aujourd'hui menacé de perdre la vue.

M. Jean de Gaillard, as de l'aviation de guerre, fut lui aussi blessé d'un coup de sabre à la tête. Tous deux viennent de porter plainte au parquet contre X pour tentative de meurtre.

La mort du roi des Belges

LE ROI ALBERT I^{er}

La carrière du souverain

Fils du comte de Flandre, qui était le père de Léopold II, Albert I^{er} était né à Bruxelles le 8 août 1875. Il avait fait ses études sous la direction de deux précepteurs et parlait couramment plusieurs langues.

En 1890, il entra à l'École militaire, où il fit des études régulières, subit la discipline commune et dont il sortit, après avoir subi l'examen ordinaire, quatrième de sa promotion.

En 1892, il fut nommé sous-lieutenant aux grenadiers, régiment où il avait pris tous ses grades jusqu'au moment où il fut nommé général.

C'est peu après qu'il eut épousé la princesse Elisabeth, duchesse de Bavière, que son père et son frère aîné, le prince Baudoin étant morts, le prince Albert devint héritier présomptif du trône, et le 20 décembre 1909, il succédait à Léopold II.

Le successeur de Léopold II avait épousé, le 2 octobre 1900, à Munich, la princesse Elisabeth-Valérie-Gabrielle, duchesse en Bavière. Trois enfants sont nés de ce mariage : le prince Léopold, né à Bruxelles le 3 novembre 1901 et qui devient l'héritier présomptif ; le prince Charles, né en octobre 1903, et la princesse Marie-José, née à Ostende en 1906.

D'esprit très moderne, intelligent et actif, il était alors connu pour l'intérêt qu'il portait aux œuvres sociales et aux œuvres de charité. Il avait mené l'existence d'un marin, vécu sur un chalutier, visité les ports incognito, fondé une école de pêcheurs dans laquelle on apprenait aux petits l'amour de la mer et du métier de marin.

Dans l'année même où il devait monter sur le trône, le prince avait fait un premier voyage d'études au Congo au cours duquel il révéla son endurance, beaucoup d'énergie et il déclara son enthousiasme pour la colonie dont son oncle dota la Belgique.

Au Sénat, le prince Albert avait pris part à plusieurs débats importants. Son règne avait donc débuté sous les plus heureux auspices.

C'était au cours d'un des voyages traditionnels dans les capitales européennes, à Berlin, que la roi avait appris, de Guillaume II lui-même, la menace qui pesait sur l'Europe, et sans doute n'ignorait-il pas les fameux plans allemands d'invasion par la Belgique.

Le royaume n'eut guère le temps de se livrer à tous les préparatifs que la situation eût exigés. Si ses forts, ceux de Liège notamment, étaient déjà redoutables, leur armement n'était point achevé et l'armée n'était point arrivée au degré d'entraînement nécessaire. Quoi qu'il en soit, Albert I^{er} devait révéler toute la noblesse de son caractère au début de la guerre, en refusant le libre passage du territoire belge aux armées allemandes en préférant accepter l'invasion plutôt que de consentir à la violation de la neutralité de son pays.

Il prit le commandement de l'armée belge, et, après l'avoir ramenée sur Anvers, à la suite de la progression allemande, il n'hésita pas à déclencher contre l'ennemi, du 9 au 12 septembre 1914, une vigoureuse offensive qui contribua au succès de la bataille de la Marne.

Secondé par le lieutenant général de Guise, il soutint vaillamment le siège d'Anvers, du 28 septembre au 9 octobre. Mais, devant les forces supérieures de l'ennemi, il dut se retirer sur Ostende.

Il établit son quartier général à Furnes, dans ce petit coin de la Belgique qui seul échappa à l'occupation étrangère et où il reçut plus tard la visite de M. Poincaré, président de la République française, et du roi Georges V.

Les opérations de l'armée belge allaient désormais se confondre avec celles des Alliés et, tandis que le gouvernement belge recevait du Gouvernement français l'hospitalité de la ville du Havre, le roi Albert continuait à se maintenir à la tête de son quartier général.

Durant toute la campagne, il resta en contact étroit avec ses troupes.

Sa ferme attitude lui valut une grande popularité.

Il fut constamment secondé par le dévouement patriotique de la reine.

Tous deux, durant la lutte, ne quittèrent les armées que pour parcourir hâtivement les fronts alliés.

Ils furent solennellement accueillis à Paris au lendemain de la victoire (décembre 1918).

Depuis lors, le roi exerça son métier de roi avec une dignité sans égale, un sens profond des réalités, une simplicité et un tact parfaits. Peu de chefs d'Etat auront été aussi respectés, non seulement parmi les anciens pays alliés, mais dans le monde entier.

Le nouveau roi

De son mariage très heureux avec Elisabeth, duchesse de Bavière, qui était, rappelons-le, la troisième fille du duc Charles-Théodore de Bavière, le prince oculiste, trois enfants sont nés :

Le prince Léopold, duc de Brabant, né en 1901, qui devient roi ; le prince Charles, né en 1903 ; la princesse Marie-José, mariée au prince de Piémont, prince-héritier du royaume d'Italie, née en 1906.



LE PRINCE HÉRITIER LÉOPOLD

L'accident fatal

Bruxelles, 18 février.

Le roi était parti en automobile, samedi, accompagné de son valet de pied, se rendant en excursion à Marches-les-Dames, près Namur. Il comptait faire une ascension des rochers très importants qui se trouvent à cet endroit. Suivant son habitude, il avait laissé son valet de pied dans la voiture, lui disant de l'attendre et ajoutant qu'il serait absent une heure environ.

Le valet de pied, ne voyant pas revenir le souverain et l'ayant vainement cherché, téléphona à Bruxelles, d'où partirent immédiatement plusieurs personnalités connaissant parfaitement la région. Des recherches furent effectuées aussitôt, avec le concours de personnes de bonne volonté et de la gendarmerie, et c'est à 2 heures du matin que le corps du roi fut retrouvé près des rochers qui surplombent la route de Namur à Marches-les-Dames.

Cette voie est très étroite et est surplombée par des hautes falaises à pic.

Les gens de l'endroit, habitant près du lieu de l'accident, et qui paraissent les mieux informés des circonstances dans lesquelles il s'est produit, croient que le roi s'est tué en escaladant les rochers qui, à cet endroit, atteignent environ 200 m. de hauteur.

Le roi, fervent alpiniste, aimait cette région pour ses bois et ses falaises à pic.

Le parquet et le bourgmestre de Marches-les-Dames se sont immédiatement rendus sur les lieux.

Marches-les-Dames, 18 février.

Le représentant de l'agence Havas, admis sur les lieux, a pu voir, selon la première reconnaissance, comment l'accident a pu se produire au lieu dit le Bon-Vieux-Dieu, à 50 mètres de la route de Namur à Marches-les-Dames.

Le roi, voulant escalader un rocher, s'accrocha, suppose-t-on, à une pierre fendue par la gelée, qui céda et lui tomba sur le crâne. Le roi a alors roulé dans un ravin descendant en pente très rapide entre deux parois de rochers vers la route. Le corps avait peu souffert, mais la cervelle jaillissait du crâne.

On a retrouvé près de l'endroit où le roi avait fait sa première chute son lorgnon et, quelques mètres plus bas, son havresac.

Le roi, venant du village de Boninne, avait arrêté sa voiture au-dessus de la falaise, à plus de 5 km. de l'accident.

Le roi se rendait au château du baron Carton de Wiart, qui est situé sur l'autre rive de la Meuse, en face de l'endroit où eut lieu l'accident.

C'est le baron Jacques de Dixmude qui a découvert le corps du souverain au pied des rochers.

Le roi doit être tombé d'une hauteur de 12 mètres.

Paris, 18 février.

Le Temps fait de l'accident qui a causé la mort du roi Albert I^{er} un récit qui ajoute quelques précisions de détail aux renseignements antérieurement reçus :

À 2 heures du matin, écrit-il, on a découvert, attachée à un bloc de rocher, une corde descendue dans un ravin étroit. Le baron Jacques de Dixmude s'est fait aussitôt descendre, le cœur angoissé, dans le fond du ravin. Le roi gisait là, le crâne fracassé. La mort avait déjà fait son œuvre depuis de longues heures.

On pense que le roi, voulant descendre dans le ravin, tomba la tête en avant.

C'est pourquoi le crâne a été défoncé.

C'est l'avis formel du docteur Nolf, qui a procédé au premier examen.

L'accident a dû se produire samedi, vers 16 h. 30.

On suppose que le roi a eu un étourdissement et que, lâchant sa corde d'alpiniste, il a fait la chute mortelle.

Le corps fut ramené au château de Laeken, près Bruxelles, à 3 h. 1/2 du matin. La reine fut prévenue qu'un accident était arrivé au roi. Un peu plus tard, on lui révéla la triste réalité.

Les docteurs Nolf et Le Boef, médecins du roi, ont procédé à la toilette du corps, qui a été déposé dans la chambre à coucher du souverain.

Tous les ministres sont venus saluer la dépouille mortelle du souverain. Le prince Léopold, qui se trouvait en Suisse, a été prévenu immédiatement.

Un conseil de cabinet

Bruxelles, 18 février.

Un conseil de cabinet s'est réuni au château de Laeken, à 6 heures du matin. Tous les ministres, sauf MM. Sap et Pierlot, l'un étant actuellement en Hollande et l'autre dans le Luxembourg, y assistaient. Les deux ministres absents ont été appelés d'urgence.

Le premier-ministre, le comte de Broqueville, a mis le Conseil au courant du drame de la nuit.

Le deuil en Belgique

Bruxelles, 18 février.

La foule a commencé à défiler au palais de Bruxelles, couvrant les registres de signatures. Une foule silencieuse représentant toutes les classes de la société défile sans arrêt. Une émotion poignante pèse sur cette multitude. Rien ne peut donner une idée de la consternation qui règne dans les milieux officiels. Cette mort du roi, survenant en coup de foudre, a atterré tout le monde.

Bruxelles, 19 février.

En signe de deuil, tous les établissements d'instruction publique sont fermés.

Dans toute la Belgique, les drapeaux sont en berne. Les manifestations qui ont eu lieu dans toutes les villes du royaume montrent la part que prend la population, sans distinction de parti, au deuil de la nation.

Bruxelles, 19 février.

Dans toute la Belgique, la mort du roi a causé une immense consternation. Toutes les cloches des églises d'Anvers ont sonné le glas. Tous les drapeaux qui flottent sur les édifices, ainsi que ceux des bâtiments ancrés dans le port, sont en berne.

A Namur, un *Te Deum* qui devait être chanté à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du Pape n'aura pas lieu.

D'autre part, le ministre de la défense nationale a adressé un ordre du jour portant à la connaissance de l'armée le décès du roi Albert. Dans cet ordre du jour, les hautes qualités de bravoure et de grandeur d'âme du souverain défunt sont exaltées.

Ordre a été donné aux officiers de porter un crêpe au sabre. De plus, des crêpes seront attachés aux drapeaux et étendards.

Bruxelles, 19 février.

M. Max, bourgmestre de Bruxelles, a lancé la proclamation suivante :

Chers concitoyens, j'ai le cruel devoir d'annoncer à la population une nouvelle affreuse. Le roi est mort hier, victime d'un terrible accident. La nation ressentira douloureusement la perte immense qui la frappe. Privée du souverain qui symbolisait les destinées du pays avec tant de grandeur et de prestige, la patrie en deuil se resserrera dans cette épreuve autour de la famille royale dont elle partage la profonde affliction.

Bruxelles, 19 février.

Le transport de la dépouille mortelle d'Albert I^{er} aura lieu demain soir du château de Laeken au palais de Bruxelles.

Dans une proclamation, le gouvernement déclare que la nation perd un chef dont elle était fière et qu'elle place son espoir dans le prince-héritier, qui continuera l'œuvre du disparu.

Les funérailles

Bruxelles, 19 février.

Le Conseil des ministres a décidé que les funérailles auraient lieu suivant le protocole suivi lors des funérailles du roi Léopold II. Des dispositions ne peuvent encore être prises définitivement, étant donnée l'absence de Belgique du prince Léopold. Les funérailles auront lieu

jeudi. Le corps du roi sera transporté sur un affût de canon et un défilé de troupes aura lieu, auquel participeront tous les drapeaux de l'armée et des régiments dissous.

L'avènement du nouveau roi aura lieu vendredi.

Bruxelles, 19 février.

Le prince-héritier d'Italie, Humbert, arrivera aujourd'hui lundi à Bruxelles. La princesse Marie-José ne serait pas en état de voyager et ne l'accompagnerait pas.

L'impression à l'étranger

Paris, 19 février.

La nouvelle de la mort du roi des Belges a été propagée par la radio et par les journaux de midi. Les circonstances de cette mort ont ajouté encore une pénible émotion à cette triste surprise de la grande masse des Parisiens.

Jamais monarque n'aura été plus près de l'âme de Paris et de la France. Le chef du plus petit royaume d'Europe était devenu, aux yeux des Français, le plus grand des rois, en se mettant à la tête de son armée aux heures héroïques de Liège, de Charleroi et de Louvain.

Albert I^{er}, roi-soldat, symbolisa la vaillance de cette petite armée qui sut, aux côtés des troupes franco-britanniques, sur son territoire incendié et ravagé, ralentir la marche victorieuse de l'envahisseur et permettre aux réserves françaises d'entrer en lutte.

Ce roi, que les démocraties acclamèrent, lorsque casqué, il descendit en première ligne pour animer d'Ostende à Ypres les énergies de son peuple-martyr, montra durant quatre ans de guerre un courage et un loyalisme admirables. Au lendemain de l'armistice, il demeura l'allié, l'ami le plus sincère de la France.

Grâce à sa vigilante sympathie, les intérêts français dans la paix restèrent unis à ceux de son peuple, comme ils l'avaient été pendant la guerre. La France unanime, reconnaissante, partage le deuil de la Belgique et s'associe à sa tristesse.

Paris, 19 février.

Le gouvernement a décidé que le deuil officiel, à l'occasion de la mort du roi des Belges, durera un mois.

M. Doumergue a décidé de se rendre à Bruxelles, accompagné de MM. Herriot et Tardieu, pour saluer la dépouille du roi Albert I^{er}.

D'autre part, le président de la République assistera aux obsèques avec M. Barthou et le maréchal Pétain.

Toulon, 19 février.

La marine française participe au deuil de la Belgique. Les navires en mouillage dans la rade, ainsi que ceux de la première escadre, ont mis leur pavillon en berne.

Londres, 19 février.

La mort du roi Albert a causé à Londres une émotion profonde.

Les journaux rappellent les nombreux titres que le roi Albert s'était acquis à l'admiration et à l'affection de son peuple, à celle des amis de la Belgique et à celle de tous les hommes de cœur, plus particulièrement par son attitude durant la guerre.

En outre, le roi des Belges, parent et ami des souverains anglais, avait fait de nombreuses visites à Londres, au cours desquelles il fut l'objet de la part de la population de la capitale de chaleureuses manifestations de sympathie et d'admiration.

Les souverains britanniques ont envoyé à la reine de Belgique un télégramme de sympathie émue.

La Cour prendra le deuil pour quinze jours. Les drapeaux seront en berne sur tous les édifices du gouvernement le jour des obsèques.

Rome, 19 février.

Dès qu'il a été informé de la mort du roi Albert, le chef du gouvernement italien a télégraphié à la reine de Belgique, à la princesse du Piémont et au président du Conseil de Belgique, leur exprimant la profonde douleur du gouvernement et du peuple italien.

Berlin, 19 février.

Le président du Reich a adressé un télégramme de condoléances à la reine des Belges. En outre, le chef du protocole a fait une visite de condoléances au ministre de Belgique à Berlin, au nom du chancelier et du ministre des affaires étrangères du Reich.

Les drapeaux hissés sur le ministère des affaires étrangères, la chancellerie du Reich et le palais du Reichstag sont en berne.

Bucarest, 19 février.

A l'occasion de la mort du roi Albert, tous les édifices publics ont été ornés des drapeaux nationaux et belges qui resteront en berne jusqu'au jour des funérailles. La cour a pris le deuil pour trois mois et le ministre de la guerre a décidé que l'armée le prendrait pendant huit jours. Le roi a envoyé des télégrammes de condoléances à la reine et aux membres de la famille royale de Belgique.

Une mission extraordinaire composée du prince Nicolas de Roumanie, du ministre de l'instruction publique et du général aide-de-camp du roi, représentera le roi et le gouvernement aux funérailles du souverain belge.

Enfin, le jour des funérailles sera jour de deuil national en Roumanie. Les écoles et tous les spectacles seront fermés.

Washington, 19 février.

Les Américains ont été vivement émus de la mort du roi Albert. Le président Roosevelt a

envoyé un message de condoléances à la reine Elisabeth. M. Hull a aussi envoyé un message de sympathie au ministre des affaires étrangères de Belgique.

Rio-de-Janeiro, 19 février.

Le gouvernement brésilien a décrété un deuil de trois jours à l'occasion de la mort du roi Albert.

Les condoléances de la Suisse

Berne, 19 février.

A l'occasion de la mort du roi Albert de Belgique, M. Pilet-Golaz, président de la Confédération, a adressé un télégramme de condoléances au prince Léopold.

Le chef du département politique, M. Motta, a envoyé un télégramme de sympathie à M. Hymans, ministre des affaires étrangères.

A Berne, le drapeau a été mis en berne sur le Palais fédéral.

Le retour à Bruxelles du prince-héritier

Adelboden, 19 février.

Le prince Léopold et la princesse Astrid, qui séjournaient depuis une dizaine de jours, sous le nom de comte et comtesse de Rethy, au Grand Hôtel d'Adelboden, sont partis à 7 h., hier matin, dimanche, en automobile pour Frutigen, où ils ont pris, à 8 h. 26, le train express régulier pour rentrer à Bruxelles par Berne et Bâle.

Le prince et la princesse sont arrivés à Bâle à 12 h. 05. Après un arrêt d'environ trois heures dans cette ville, ils sont repartis à 15 h. par l'express de Bruxelles.

STAVISKY & Cie

Paris, 19 février.

Dans la dernière lettre qu'il a adressée au juge d'instruction de Bayonne, M. Legrand, avocat de Tissier, demande au juge un certain nombre d'auditions.

En ce qui concerne l'affaire des bons hongrois, il demande à M. Duhalt d'entendre M. Paul-Boncour, ancien ministre des affaires étrangères, afin de savoir si l'opération des bons hongrois montée par Bonnaure pour le compte de Stavisky avait des patronages et quels étaient ces patronages. Il demande également l'audition à Budapest du baron Koranyi pour savoir quelle personnalité accréditait Stavisky en Hongrie. Le défenseur de Tissier demande également l'audition sur l'affaire des bons hongrois de MM. Henri Lillaz, député et ancien sous-secrétaire d'Etat, Thomé, ancien directeur de la sûreté générale, et Duvernois.

Il faut sept milliards au Trésor français

Paris, 18 février.

Devant la commission des finances de la Chambre, M. Germain Martin, ministre des finances, a déclaré que la trésorerie avait besoin d'ici au mois de juillet d'une somme de 7 milliards. Dès la semaine prochaine, un emprunt d'un milliard sera émis.

LES AVOCATS-DÉPUTÉS

Paris, 18 février.

M. Emile Seitz, député de Meurthe-et-Moselle, avocat à la Cour d'appel de Nancy, a été radié de l'Ordre des avocats, en raison de faits professionnels qui lui étaient reprochés.

Election en France

Melle (Deux-Sèvres), 19 février.

Election législative : a été élu M. Ferru, radical-socialiste. Il s'agissait de remplacer M. François Albert, radical-socialiste, décédé.

Le voyage de M. Suvich

Rome, 19 février.

M. Suvich, sous secrétaire d'Etat italien pour les affaires étrangères, partira demain, mardi, 20 février, pour Budapest, pour rendre les visites faites à M. Mussolini par MM. Gömböcs et de Kanya.

Echos de partout

Les rois sur la Côte d'Azur

Les rois abondent sur la Côte d'Azur. Chacun a sa station préférée. Le roi et la reine de Danemark vont chaque hiver à Cannes. Gustave V de Suède honore Nice de sa présence.

Les souverains siamois, le roi Prajadhipok Shukodoya Rama VII et la reine Rampal Perani, ont choisi, pour y passer quelques semaines, Beaulieu-sur-Mer.

Chaque roi a son sport préféré. Tandis que Gustave V joue au tennis, Christian X fait du yachting avec ferveur.

On se demandait avec curiosité quelle pouvait bien être la distraction de choix de Rama VII. Tout comme le roi de Suède, le roi de Siam a, paraît-il, un penchant marqué pour la raquette.

Mot de la fin

A Paris : — Mais il y a eu bien d'autres scandales avant Stavisky ! — Oui, mais, cette fois, c'est la goutte de boue qui a fait déborder la vase.

Au Grand Conseil neuchâtelois

L'aide à l'agriculture. — La question horlogère. L'affaire Pointet.

Neuchâtel, 17 février.

Le Grand Conseil neuchâtelois s'est réuni, en session extraordinaire, mardi après midi, au château de Neuchâtel. Les débats, qui paraissent devoir durer deux jours, se sont prolongés. Une troisième séance a été nécessaire. Et encore l'ordre du jour n'a-t-il pu être épuisé. De sorte qu'une nouvelle séance aura lieu dans une dizaine de jours.

Notre parlement, il est vrai, avait du pain sur la planche. Plusieurs problèmes importants, tels que l'aide à l'agriculture, la question de la restauration horlogère et l'affaire Pointet figuraient à l'ordre du jour. Est-ce à dire, toutefois, qu'il n'aurait pas été possible d'écourter les débats en limitant quelque peu les discours ? Surtout que plusieurs de ceux-ci n'avaient d'autre but que de préparer la campagne électorale, qui s'annonce violente, pour le renouvellement, en avril, des autorités cantonales. Ainsi, toute la séance de mercredi a été parfaitement inutile. On y a parlé de la crise agricole. Mais cette question avait déjà été abordée, voire presque épuisée, dans la séance de la veille ! On peut donc dire — et la majorité des députés seront d'accord avec nous — que la séance de mercredi, n'a été faite que de redites. Sans compter, bien entendu, les incidents, d'essence purement électorale, qui se sont produits entre l'extrême-gauche et la droite de l'assemblée.

Rappelons, en quelques mots, quelle fut la nature de ces incidents, nous rendrons compte, ensuite, des discussions plus substantielles qui ont eu lieu. S'il est un député libéral qui a le don de provoquer l'irritation des socialistes, c'est M. Eugène Bourquin. Pourquoi ? Nous ne saurions le dire au juste. Peut-être M. Bourquin n'est-il pas sympathique à ces messieurs. En tous cas, on peut dire qu'il ne garde pas ses opinions dans sa poche. Or donc, mercredi, lors du débat sur l'aide à l'agriculture, M. Bourquin eut le malheur d'introduire dans son discours quelques allusions aux maladroites commises par les socialistes à l'étranger, en Allemagne, en Autriche, etc. A ces mots, l'orateur fut interrompu par les huées du groupe socialiste. Malgré le président (socialiste) qui agitait vivement sa sonnette et cherchait à ramener ses collègues et amis au calme, ceux-ci se mirent à faire claquer leurs pupitres, tout en accablant M. Bourquin de tous les noms de fleurs. Nous croyons qu'il y avait, à l'origine, de cet incident, un malentendu. Sans doute les socialistes, ont-ils mal compris ce que disait l'orateur libéral. En tous cas, celui-ci n'affirma nullement, comme on l'a prétendu, qu'il approuvait les massacres d'Autriche.

Peu après, comme un député socialiste s'obstinait à parler, malgré la clôture qui avait été décidée, les députés libéraux quittèrent la salle. Mais ils rentrèrent bientôt et la séance put s'achever dans un calme relatif.

Il ressort de l'ample débat qui a eu lieu sur la crise agricole que l'assemblée était unanime à s'apitoyer sur le sort souvent tragique des petits paysans. Mais quels remèdes préconiser ? Rappelons tout d'abord que le Conseil d'Etat demandait au Grand Conseil de voter un crédit de 30,000 francs pour la prolongation de l'action de secours temporaire aux agriculteurs obérés. Chacun s'accorda à trouver que ces 30,000 fr. ne pouvaient suffire à conjurer la crise. Ce n'était donc qu'un palliatif, « un cataplasme sur une jambe de bois », ont dit certains députés. M. Paul Graber, lui, au nom du groupe socialiste, avait demandé qu'on renvoyât tout l'examen du problème agricole à une commission, qui apporterait des mesures générales d'assainissement. Mais la majorité de l'assemblée n'entra pas dans ses vues. M. Graber fut plus heureux quand il proposa de porter de 30,000 à 50,000 fr. le montant du crédit demandé. Entre temps, plusieurs députés, de tous les partis, s'étaient élevés contre le taux hypothécaire exagéré qui grève lourdement le budget des petits agriculteurs. L'un d'eux, M. Tell Perrin, a même déposé une motion invitant le Grand Conseil à voter la résolution suivante : « Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel, faisant usage du droit d'initiative prévu à l'article 93 de la Constitution fédérale, invite les autorités fédérales, en vue de soulager le commerce, l'industrie, l'agriculture et la population en général, à mettre d'urgence à l'étude de nouvelles dispositions concernant les prêts à intérêts, de façon à protéger les emprunteurs contre les taux disproportionnés à leurs possibilités actuelles, en fixant, par catégories de risques, des taux maxima. Ces mesures devront être complétées par des prescriptions imposant des réductions de loyers et fermages correspondant à l'allègement des charges hypothécaires. » Certes, M. Tell Perrin ne doit pas se faire d'illusion ; il sait pertinemment que sa proposition sera combattue dans les milieux financiers. D'ailleurs, M. Jean Hofmann, député libéral, n'a-t-il pas souligné, avec raison, non seulement que l'application de cette mesure serait difficile, mais qu'elle risquait d'amener une dévaluation monétaire et qu'alors le remède serait pire que le mal ?

La séance de jeudi a été de loin la plus passionnante et la plus passionnée. A l'ordre du

jour figuraient deux interpellations concernant la question de la restauration horlogère et quatre interpellations (une de chaque parti) concernant l'affaire du lieutenant Pointet, mis à disposition par le Département militaire fédéral à la suite de la campagne qu'il avait faite, en automne dernier, en faveur de M. Paul Graber.

Les interpellations sur le problème horloger ne revêtirent pas tout à fait l'importance qu'on en attendait. Tout d'abord, M. Henri Favre, député progressiste du Locle, demanda au gouvernement s'il comptait donner suite à l'offre de collaboration que lui a adressée le comité pour la restauration horlogère, à Bienne. Enfin, M. René Robert, secrétaire syndical et membre de ce comité, se livra à un long exposé sur le programme de la restauration horlogère. Il fit, en particulier, l'apologie de la « communauté professionnelle », préconisée par le comité dont il fait partie, en opposition à la corporation. L'orateur socialiste demanda au Conseil d'Etat quelle serait son attitude à ce sujet.

M. Jean Humbert, le nouveau chef du Département de l'industrie, prit pour la première fois la parole. Après avoir assuré à M. Favre que le gouvernement suivait la question, en relation avec les autres cantons horlogers et le Département fédéral de l'industrie, M. Humbert, s'adressant à M. Robert, dit qu'il ne pouvait lui répondre, car il convenait que le problème posé par l'interpellateur fut examiné avec sérieux par le Conseil d'Etat. Cette réponse, qui n'en était pas une, ne laissa de décevoir quelque peu l'auditoire. On s'attendait, en effet, à ce que M. Jean Humbert fit au moins une profession de foi. Peut-être, après tout, ne perdons-nous rien à attendre !

Et nous voici arrivés à l'important débat sur l'affaire Pointet. Nous avons dit que chaque groupe avait demandé à interpellier le Conseil d'Etat à ce sujet. Tous les interpellateurs, du radical au progressiste, en passant par le socialiste et le libéral, s'accordèrent à trouver que dans cette affaire l'autorité militaire avait commis des erreurs. M. Albert Rais, radical, donna le ton, dans un discours très mesuré, en affirmant qu'un officier a le droit de faire de la politique militante dans n'importe quel parti. De plus, l'orateur demanda au gouvernement si l'autorité fédérale était compétente pour prendre la mesure qui a été prise. Le leader socialiste, M. Paul Graber, alla plus loin. Il défendit avec énergie les « droits du citoyen » qui lui paraissent compromis. « Nous tenons à nous dresser, dit-il, contre l'intervention des militaires dans le domaine politique. » Enfin, M. Graber s'efforça de prouver que la mesure prise par le Département militaire fédéral était du ressort cantonal et non fédéral. Il demanda que le lieutenant Pointet fut réintégré dans son commandement.

Jusqu'alors, tout s'était déroulé dans le calme. Mais il ne devait plus en être de même par la suite. Les interpellateurs libéraux ayant fait entendre une opinion quelque peu différente, les socialistes intervinrent bruyamment. Une fois de plus, M. Eugène Bourquin fut interrompu : « J'en ai l'habitude », dira-t-il plus tard. A un moment donné, M. Bourquin affirma que les affiches socialistes, lors de la dernière campagne électorale, portaient le nom du « lieutenant » Pointet et non de M. Pointet, ce qui est différent. M. Pointet, qui se trouvait à la galerie, s'écria : « C'est faux ». Ce fut le signal d'un nouveau tumulte, qui ne cessa qu'avec le spirituel discours de M. Jean Pellaton, député progressiste, qui, avec humour, ramena l'affaire à ses justes proportions. Enfin, M. Jean Humbert, chef du Département militaire, répondit aux interpellateurs. Il rappela les démarches faites par le Conseil d'Etat neuchâtelois et donna connaissance d'une lettre de ce dernier au Département militaire fédéral. Après avoir défendu les droits du citoyen, cette lettre poursuivait comme suit : « En l'état actuel de la législation, nous n'avons pas d'objection juridique à faire valoir sur la question de compétences. Cependant, nous regrettons que, dans des cas semblables, l'autorité militaire fédérale se prononce sans avoir requis le préavis du Département militaire cantonal. » Autrement dit, tout en se soumettant aux dispositions légales, le Conseil d'Etat neuchâtelois laissait entendre qu'il désapprouvait les mesures qui avaient été prises.

Les interpellateurs bourgeois se déclarèrent satisfaits des déclarations du gouvernement, mais non M. Paul Graber, qui annonça qu'il déposait une motion par laquelle il « invite le Conseil d'Etat à maintenir, selon ses compétences, l'incorporation du lieutenant Pointet dans le bataillon 19 ».

Là-dessus prit fin cette abondante session. Comme nous l'avons dit, une prochaine séance aura lieu dans une dizaine de jours. Pour changer, on y reparlera de ce que les journaux appellent « l'affaire Pointet ».

Politique lucernoise

Le comité central du parti conservateur lucernois a désigné M. Winiker, juge cantonal à Russwil, comme candidat pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, en remplacement de M. Erni, démissionnaire.

Le comité a adopté à l'unanimité, à l'intention de l'assemblée des délégués, une résolution recommandant l'acceptation de la loi fédérale sur la protection de l'ordre public.

Les élections au Conseil d'Etat vaudois

Les délégués du parti radical vaudois, réunis au nombre de plus d'un millier, sous la présidence de M. Louis Chamorel, député au Conseil des Etats, ont ratifié à l'unanimité l'entente intervenue pour l'élection des 3 et 4 mars prochain, au Conseil d'Etat avec le parti libéral sur la base de cinq candidats radicaux et de deux candidats libéraux. Ils ont désigné comme candidats du parti les cinq conseillers d'Etat sortant de charge, soit MM. Bosset, Fazan, Fischer, Perret et Porchet.

Après avoir entendu une allocution de M. Ernest Chuard, ancien président de la Confédération, l'assemblée a voté à l'unanimité une résolution invitant les électeurs à accepter la loi fédérale sur la protection de l'ordre public.

Les délégués du parti libéral vaudois, au nombre de 600 environ, ont ratifié l'entente avec le parti radical et décidé de présenter comme candidats M. Maurice Bujard, conseiller d'Etat, sortant de charge et, pour remplacer M. Jules Dufour, qui décline une réélection pour des raisons de santé, ils ont désigné M. Jean Baup, avocat, député de Nyon, et second vice-président du Grand Conseil.

L'assemblée, après avoir entendu un exposé de M. Jean de Muralt, conseiller national, a voté un ordre du jour en faveur de la loi fédérale sur la protection de l'ordre public.

Le parti des paysans vaudois a désigné M. Roulet, conseiller national, comme seul candidat du parti. L'assemblée a voté une résolution réclamant le monopole du lait, protestant contre l'impôt fédéral sur les vins et demandant une réduction équitable du taux de l'intérêt.

Le parti socialiste vaudois ayant récemment désigné comme candidats au Conseil d'Etat MM. Emile Bonzon, commis postal à Montreux ; Paul Golay, de Lausanne ; Louis Pidoux, instituteur à Orbe, et Henri Viret, député à Lausanne, le nombre des candidats pour l'élection prochaine du Conseil d'Etat est ainsi de douze pour sept sièges.

M. Nicole favorise la propagande antireligieuse

M. Nicole, chef du Département de justice et police de Genève, vient de révoquer l'arrêté d'expulsion pris en 1930 contre le nommé Lorulot, dont les conférences antichrétiennes avaient provoqué à Genève des désordres.

Le *Moniteur de police* qui signalait l'arrêté d'expulsion, disait : « Roulot, soit Louot, dit Lorulot, André-Georges, né le 23 octobre 1885, à Paris, Français, condamné à deux reprises pour délits graves. »

On dit que l'arrêté d'expulsion a été rapporté à la suite de démarches faites par le groupe anarchiste, qui veut organiser à nouveau des conférences Lorulot afin de maintenir l'agitation antireligieuse.

POUR LE 11 MARS

Les délégués du parti conservateur thurgovien ont décidé de recommander l'acceptation de la loi fédérale sur la protection de l'ordre public.

Le parti radical soleurois a tenu hier, dimanche, à Soleure une assemblée de délégués, comptant plus de 600 participants, pour discuter les projets qui seront soumis, le 11 mars, à la votation populaire. Elle a adopté à l'unanimité une résolution recommandant le vote de la loi sur la protection de l'ordre public.

L'assemblée des délégués du parti radical du canton de Bâle-Campagne a décidé de recommander aux électeurs de Bâle-Campagne le vote de la loi fédérale sur la protection de l'ordre public.

Le congrès du parti conservateur argovien, comptant plus de 200 participants, a décidé de recommander au peuple le vote de la loi fédérale sur l'ordre public.

La scission chez les radicaux tessinois

Plus d'un millier de personnes venues de toutes les parties du Tessin ont participé, hier dimanche, à l'assemblée populaire de Bellinzone, convoquée par les chefs radicaux expulsés du parti, et par leurs partisans. Un cortège s'est rendu de la gare à la salle de gymnastique de la capitale du Tessin, mais tout le monde ne put trouver place dans la salle.

L'ancien conseiller national Olgiali, nommé président de l'assemblée, prononça un discours pour exposer le but de la réunion. Il affirma qu'il ne s'agissait pas seulement d'un acte de solidarité envers les chefs frappés, mais aussi d'une action qui doit être entreprise pour réorganiser le parti. Priront encore la parole M. Guidini ; M. Barchi, membre du Grand Conseil ; M. Guglielmetti, président de la Fédération des

Nouvelles de la dernière heure

La mort d'Albert 1er

La proclamation du gouvernement belge

Bruxelles, 19 février.

Les ministres se sont réunis en conseil de gouvernement et ont adressé au pays la proclamation suivante :

« Le roi est mort. A l'aube du vingt-cinquième anniversaire de son règne, alors que la patrie qu'il avait sauvée l'entourait d'une affection et d'un respect redoublés et comptait plus que jamais sur sa calme et sereine sagesse au milieu des périls de l'heure, un affreux accident prive la Belgique du chef dont elle était si fière. La douleur de la nation sera profonde. »

« Sa première pensée sera une pensée de reconnaissance infinie pour le roi qui, digne successeur de son père et de son oncle, avait consacré toutes les ressources de haute intelligence et toutes les ressources de son grand cœur au service de la Belgique. La Belgique a perdu un guide, un soutien, un serviteur incomparable qui, dans la paix et dans la guerre, n'avait pensé, agi et vécu que pour elle. La gratitude de son peuple entoure sa dépouille et prépare, pour son nom, une auréole de gloire. »

« Albert 1er fut un homme d'Etat et un soldat. La Belgique adresse à Sa Majesté la Reine l'hommage de sa profonde douleur comme le seul adoucissement qui puisse être donné à la sienne. Elle place son espoir dans le prince héritier de trois grands rois qui ont fondé, agrandi et sauvé la patrie. Il voudra, avec l'aide de la Providence, continuer l'œuvre de son auguste père et mener à bien la tâche qu'il avait si magnifiquement poursuivie dans le loyal exercice des droits et des devoirs de ses prérogatives constitutionnelles. »

L'impression à Paris

Paris, 19 février.

(Havas.) — Les journaux de Paris paraissent, ce matin, avec de larges lisérés de deuil montrant ainsi combien l'opinion française prend sa part du malheur qui frappe la Belgique. Tous les journaux consacrent leur première page au roi défunt. Souvenirs, anecdotes, articles d'hommes célèbres du monde civil et militaire, des pages entières de photographies rappellent la carrière du disparu.

Paris, 19 février.

Le gouvernement a décidé que le deuil officiel à l'occasion de la mort du roi des Belges durera un mois et de mettre en berne le drapeau national sur les monuments publics.

En apprenant la mort du roi des Belges, le maréchal Pétain a déclaré :

« J'apprends avec la plus douloureuse émotion la mort de Sa Majesté Albert 1er, perdant en lui un ami que j'admirais. Je me rends compte de ce que doit être la douleur du peuple belge. Par sa grandeur d'âme de souverain, il était déjà entré dans la légende ; il laissera dans l'histoire le souvenir d'un grand roi. »

Le *Petit Parisien* écrit : « Mort affreuse qui a placé la Belgique dans la plus intense douleur et a provoqué, dans la France entière, un atroce serrement de cœur. En proclamant à l'occasion de la mort du plus éminent des souverains un deuil national et en décidant d'aller s'incliner en personne, le président de la République, le président du Conseil et les principaux membres du gouvernement sont les interprètes fidèles des sentiments de tous les Français, sans distinction de classes ou de partis. »

Du *Temps* : « C'était un grand roi. Nous disons plus loin quelles merveilleuses forces morales étaient en lui. Le roi Albert, par le seul exemple de sa vie et de son action, a rendu un immense service à la cause sacrée du droit et de la civilisation. Il pouvait lui en rendre encore, car il était celui qui ne ruse pas avec le devoir, qui ne transige pas sur l'honneur. Sa disparition laissera dans l'Europe actuelle un vide qui ne sera pas comblé de sitôt. La France, elle, n'oubliera jamais qu'il fut l'ami loyal et sincère des mauvais jours, que sa fière attitude le 4 août 1914 amena la Belgique entière à nos côtés pour la défense du droit et de la liberté du monde. Ce fut par le droit et de la liberté que la grande guerre prit geste du roi Albert qui la grande guerre prit toute sa signification, qu'elle détermina l'opinion universelle à se prononcer contre les empires centraux. Après la victoire, rentré dans sa capitale, il sut se montrer soldat héroïque pendant la grande tourmente. Faisant réellement un avec son peuple, il fut le restaurateur de la grandeur du pays comme il avait été le défenseur de son indépendance. »

« Sa mort est un malheur pour la Belgique : elle est une perte cruelle pour l'Europe. Le roi Albert avait une conception saine des problèmes politiques de l'heure présente. Foncièrement convaincu de la nécessité d'organiser la paix, il se rendait compte de la nécessité non moins impérieuse d'organiser solidement la défense du territoire national, de manière à parer à tous les périls. »

Paris, 19 février.

A l'occasion de la mort du roi des Belges, le *Petit Journal* écrit : « La grandeur d'âme était chez lui chose

naturelle et spontanée. A jamais sa pure figure régnera à travers les siècles et témoignera pour l'humanité. »

L'Echo de Paris écrit :

« Comme leurs frères de Belgique, les anciens combattants de France s'inclinent très respectueusement devant l'héroïque soldat, grand devant son pays, grand devant le monde civilisé, grand devant la conscience humaine. »

Les condoléances de M. Poincaré

Saint-Raphaël, 19 février.

En apprenant la mort du roi des Belges, M. Poincaré s'est montré profondément affecté. Il a adressé un télégramme de condoléances à la reine Elisabeth.

Les entretiens franco-anglais de Paris

Paris, 19 février.

M. Léon Barthou, ministre des affaires étrangères, s'est félicité du caractère aussi franc qu'amicable qui avait présidé aux échanges de vues et aux explications qu'il avait eues avec M. Eden et de la courtoisie et de la compréhension qu'il avait trouvées chez son collègue britannique.

Ce dernier, qui a fait la guerre comme capitaine et qui est par suite plus apte que quiconque à comprendre tout ce qu'a de délicat la situation actuelle de la France, à qui on demande de réduire ses moyens de défense en face d'une voisine imbuë d'idées belliqueuses et qui réarme à outrance, n'a certainement pas été surpris de l'attitude extrêmement prudente mais très nette toutefois de son interlocuteur français.

Habitué des débats de Genève auxquels il n'a cessé de participer depuis le début de la conférence du désarmement, il sait que le désir français d'arriver en cette matière à un accord général qui allège les charges écrasantes des budgets de défense nationale est aussi vif et aussi sincère que celui de la Grande-Bretagne. Mais il n'ignore pas non plus que les risques sont infiniment plus grands.

Aussi escomptait-il tous les arguments qui ne pouvaient manquer de lui être opposés en vue de restreindre ces risques, qu'il s'agisse notamment :

1° Du réarmement en matériel de l'Allemagne qui devrait s'effectuer progressivement, c'est-à-dire *pari passu* avec la réorganisation de son armée et qui est déjà sans rapport avec les dispositions du traité ;

2° La résorption de ses formations paramilitaires dans ses effectifs réguliers et qu'elle prétend conserver en dehors d'eux ;

3° De l'institution d'un contrôle immédiat et efficace, non seulement de nature à vérifier pour l'avenir la stricte exécution de la convention, mais à éclairer dès maintenant ses cosignataires sur les ressources présentes ou.

4° Enfin, des garanties de sécurité susceptibles de jouer en cas de violation des engagements pris.

On a dit déjà à propos de ce dernier point le caractère absolument insuffisant du pacte consultatif offert par la Grande-Bretagne dans son mémorandum. Serait-elle, le cas échéant, en raison du réarmement actuel de l'Allemagne et pour arriver à un accord, disposée à accroître ces garanties ?

Veut-elle faire préciser par le gouvernement allemand ses conceptions en matière de pactes de non-agression, les rapports qu'il établit entre eux et les accords déjà existants de Locarno, les modalités du contrôle qu'il serait prêt à accepter et ses intentions définitives en ce qui concerne les sections d'assaut et de travail ? Des réponses qui seront faites à ces diverses questions dépend le compromis aussi ardemment souhaité en France qu'en Angleterre.

Or, la plupart de ces réponses, ce n'est qu'à Berlin, où il va se rendre aujourd'hui en quittant Paris, que M. Eden peut les obtenir.

La déclaration des puissances au sujet de l'indépendance autrichienne

Rome, 19 février.

Le communiqué officiel constituant la déclaration commune de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie en faveur du maintien de l'indépendance autrichienne ne s'accompagne d'aucun commentaire dans les journaux, mais il est évident qu'il cause la plus vive satisfaction. En effet, le gouvernement italien s'est montré, dès le début, des plus favorables à une pareille procédure. Une déclaration commune de ce genre lui a paru le moyen le plus pratique et le plus efficace pour faire réfléchir l'Allemagne devant les conséquences de ses projets d'expansion et de conquête.

On relève ici que, pour la première fois depuis de longues années, l'Italie, en dépit de ses relations amicales avec Berlin, se dresse ouvertement contre les visées profondes de la politique allemande.

Au fur et à mesure que se déroulent les diverses phases du drame autrichien, l'opinion italienne a tendance à perdre ses illusions sur l'Allemagne. C'est ainsi que, à cette heure, la croyance est profondément ancrée dans les esprits d'une complicité allemande dans la bourrasque qui vient d'ébranler l'Autriche. On pense, en effet, que Berlin n'a pas hésité à répéter en Autriche, en 1934, sa tactique du temps de guerre aux Etats-Unis. On pense au passé de M. von Papen.

L'Italie ne fera aucun coup de tête. Elle veut simplement empêcher les autres d'en faire. Du reste, elle a le sentiment de n'être pas seule en face du grave problème de l'Autriche. Elle compte marcher d'accord avec l'Angleterre et surtout avec la France dans l'intérêt de la paix européenne.

Mauvaise humeur hitlérienne

Paris, 19 février.

On télégraphie de Berlin au *Temps* : La déclaration commune de la France, de l'Italie et de la Grande-Bretagne sur la nécessité de maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche, provoque la mauvaise humeur de la presse allemande.

La *Deutsche Tageszeitung* écrit que la déclaration est un coup d'épée dans l'eau qui serait dirigé contre le Reich ; mais elle peut avoir un sens si elle vise la Tchéco-Slovaquie qui, affirme ce journal, a soutenu la révolution austro-marxiste et même l'a rendue possible.

Le *Berliner Tageblatt* étudie soigneusement la portée du geste des trois puissances et n'hésite pas à reconnaître qu'il est dirigé contre l'Allemagne.

« En faisant cette déclaration, affirme-t-il, les trois puissances échapperont peut-être à l'obligation de prendre position sur le dossier qui leur a été soumis par le chancelier Dollfuss. »

« Cependant, il n'est pas douteux que l'Allemagne se trouve en face d'une unité de front dirigée contre elle, bien que formulée d'une manière très générale. »

« C'est la première fois depuis la journée de Versailles que les principales puissances alliées se retrouvent pour formuler une déclaration commune contre l'Allemagne. »

« Le geste a quelque chose de remarquable, souligne, d'autre part, le journal berlinois. Il a trois Etats pour parrains, mais le père n'est pas facile à trouver. Nous ne serons pas assez indiscrets pour aller chercher à Rome. »

Le Palais-Bourbon le 6 février

Paris, 19 février.

Le *Matin* rapporte les déclarations que lui a faites le colonel Lagarde qui avait charge de protéger le Palais-Bourbon, le 6 février dernier.

L'officier a donné l'assurance formelle qu'aucune mitrailleuse ou fusil-mitrailleur ne se trouvaient, le 6 février, à la Chambre des députés ou dans le local voisin où certaines armes avaient été placées.

En ce qui concerne les événements qui se sont déroulés place de la Concorde, le colonel Lagarde a déclaré avoir parfaitement entendu la sonnerie qui précède les sommations. Il a ajouté n'avoir entendu tirer aucune salve d'ensemble. On ne percevait que le bruit des revolvers automatiques dont des crépitements rappellent ceux des mitrailleuses.

M. Macdonald reçoit

de nombreuses lettres de menaces

Londres, 19 février.

D'après le *Sunday Dispatch* la garde policière de M. Macdonald a dû être doublée. Le premier ministre aurait reçu, ces temps derniers, dit ce journal, tant de lettres de menaces que Scotland Yard s'en serait ému et aurait attaché deux détectives au lieu d'un à sa personne pendant ses promenades et, en particulier, pendant celle qu'il fait assez régulièrement le matin dans le parc Saint-James.

Le temps

Paris, 19 février.

Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures : ciel brumeux, couvert, avec quelques éclaircies ; vent variable, faible ; température stationnaire.

SUISSE

Les socialistes contre l'ordre public

Berne, 19 février.

Environ un millier de délégués ont participé, hier, dimanche, à douze réunions organisées par le parti socialiste du canton de Berne et à l'unanimité, ont décidé de recommander aux électeurs de rejeter la loi sur la protection de l'ordre public.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

19 février

BAROMÈTRE

Février	13	14	15	16	17	18	19	Février
720								720
715								715
710								710
Moy. 705								Moy. 705
700								700
695								695
690								690
685								685

THERMOMÈTRE C.

Février	13	14	15	16	17	18	19	Février
7 h. m.	2	-1	-3	-1	0	0	0	7 h. m.
11 h. m.	5	2	4	5	5	2	2	11 h. m.
7 h. soir	2	2	3	2	3	2	2	7 h. soir

jeunes radicaux ; M. Rusca, syndic de Locarno, et M. Defilippis, syndic de Lugano.

L'assemblée a voté ensuite un ordre du jour qui proclame la solidarité avec les chefs expulsés du parti, repousse énergiquement l'accusation que ceux-ci préparent la création d'un parti radical-socialiste tessinois et déclare qu'il sera procédé à la réorganisation du parti sur des bases populaires. Il a été enfin décidé d'envoyer des télégrammes au président du parti radical suisse, à M. Schulthess, conseiller fédéral, et à M. Rittmeyer, président de la jeunesse radicale suisse.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Incendie d'une chapelle en Espagne

Des inconnus ont mis le feu à une chapelle à Pedroche. La chapelle a été détruite.

Un aviateur américain tué

Le lieutenant américain Eastman a été trouvé complètement carbonisé dans les débris de son appareil, près de Jérôme, dans l'Idaho. C'est le troisième aviateur qui trouve la mort depuis que l'armée se prépare à assurer le service de la poste aérienne. Ces accidents sont attribués aux tempêtes de neige et au brouillard intense qui sévissent sur les Etats d'Idaho et d'Utah.

Un demi-million de tissus flambent

Un camion-auto parisien de 20 tonnes, chargé de soieries et de tissus, allait de Lyon à Dijon, lorsqu'il prit feu par suite de l'échauffement d'un pneu, à Gorgoloin, près de Nuits-Saint-Georges. Il a été détruit avec son chargement. Les dégâts atteignent un demi-million de francs français.

Cent moutons tués

Samedi, près de Valderies (Tarn), un grand camion sur six roues, transportant 125 moutons, est tombé dans un ravin bordant la route. Le conducteur a été tué. Son compagnon a un bras cassé et de multiples contusions. Plus de 100 moutons ont été écrasés.

Tempête au Portugal

Une violente tempête a sévi, hier dimanche, sur Madère. La mer démontée a avarié plusieurs bateaux dont deux ont coulé. Plusieurs bateaux de pêche sont en danger et des navires sont partis à leur secours.

Arsenal américain incendié

Un incendie, suivi d'explosion, a détruit, samedi, l'arsenal d'Etat, à Springfield (Illinois). Les dégâts s'élevèrent à 850.000 dollars. Il n'y a pas de victimes.

SUISSE

Une électrocution à Martigny

Un terrible et mortel accident s'est produit samedi après-midi à l'usine de magnésium de Martigny-Bourg.

M. Henri Personini, chef d'équipe à Martigny-Bourg, a été foudroyé en passant dans la chambre des transformateurs de l'usine. Il a dû entrer en contact avec un transformateur d'une tension de dix mille volts.

Malgré tous les efforts de deux médecins qui pratiquèrent longuement la respiration artificielle, on ne put le ramener à la vie.

L'infortuné était âgé de 34 ans seulement, et père de quatre enfants, dont trois en bas âge.

Une femme résistante

La garde-malade Eléonore Liebermann, née à Kief, en Russie, âgée de 42 ans, qui a été arrêtée à Genève, il y a quelque temps, était recherchée par le juge d'instruction de Saint-Nazaire (France), pour un vol de bijoux valant 125.000 fr. français, commis dans un hôtel de la Baule. Le gouvernement français avait aussitôt fait les démarches nécessaires pour obtenir son extradition. Mais Eléonore Liebermann était également recherchée pour d'autres délits commis en Suisse, en Autriche et dans d'autres pays. Soupçonnée d'avoir commis des vols dans des hôtels de Saint-Moritz et de Davos, elle a été conduite de Genève à Coire. Pendant le voyage, cherchant à s'ôter la vie, elle avala des cuillers, des morceaux de verre et d'autres objets, de sorte qu'il a fallu la conduire à l'hôpital de Coire, où elle fut opérée. Avant qu'on ait pu procéder à son interrogatoire, elle disparut et, depuis, on a perdu sa trace.

Un escroc

La police de Zurich a arrêté, dans un hôtel, un commerçant de Budapest, porteur de faux passeports. Cet individu avait essayé d'acheter dans une bijouterie de la place des bijoux valant 8.000 francs, en donnant en paiement un papier de banque sans valeur. Il sera poursuivi pour tentative d'escroquerie.

Incendie

Dans la nuit de samedi à hier dimanche, un incendie, qui fut rapidement éteint par le personnel de l'usine, a éclaté à Baden, dans un laboratoire de la maison Brown-Boveri et Cie, endommageant des instruments de précision très précieux et valant plus de 100.000 francs. Le bâtiment n'a, par contre, guère souffert. L'incendie serait dû à une expérience scientifique.

Dans l'Oberland

La semaine dernière, nous avons fait, en partie sur skis, la vallée de Lauterbrunnen jusqu'à Wengen.

La vallée de Lauterbrunnen est, certainement, la plus belle du monde. Ce matin où nous la montons, c'est la plus parfaite splendeur hivernale. Sous un ciel d'un bleu de gentiane, les pics, les aiguilles, les pentes rutilent. On voudrait d'autres mots pour exprimer cette blancheur.

Tout au fond, pourtant, un trou noir, l'effroyable Roththal, vide de toute vie, dont l'un des sommets s'appelle, d'ailleurs, le Gespensterhorn, le mont des revenants.

Mais, comparses, tout cela. Ce qui domine, ce qui règne, c'est la Jungfrau, dans toute sa beauté, de nulle part plus magnifique, avec ses avant-postes, le Schneehorn, le Silberhorn, le mont de la neige, le mont de l'argent, les bien nommés, et comme agenouillés au pied de cette cime royale que le soleil levant, à la lettre, couvre d'étoiles.

Le petit train qui nous emmène marche bien. Penché à la fenêtre, je regarde défiler l'inoubliable paysage. Je l'ai fait l'été, à pied, il y a quelques années, dans une randonnée pédestre, collégien. Nous montions, un joyeux groupe, l'idyllique petit sentier qui côtoie le rail, tapissé de saxifrages, et dont l'hiver a fait un névé. Il faisait une chaleur torride. Le chef de course avait, ce 26 juillet, ses dix-huit ans, et ne cessait de promettre à notre soif ardente deux bouteilles de bière pour le soir.

Un orage épouvantable et soudain avait changé en raz de marée le chemin idyllique et ses fleurs. Le sommet de la Petite-Scheidegg fumait comme un cratère. Par derrière, le Moine, le Wetterhorn, n'étaient qu'un ouragan de feu; le tonnerre roulait sur leurs pentes avec un bruit d'enfer, et nous comprimes, à ce moment, pourquoi le Schreckhorn s'appelle le mont de l'épouvante.

Aveuglés par les éclairs et les trombes, nous nous étions précipités, à Wengen, vers le grand hôtel, le Belvédère, je crois; un coup d'œil au tableau des prix nous avait rejetés dans les éléments déchainés, préférant, de deux dangers, choisir le moindre, et nous avions avisé, vers le Schiltwald, un petit chalet qui nous parut le port du salut.

Couchés sur un confortable tas de foin, nous avions dormi là comme une tribu de marmottes. Réveillés tard le soir, notre chef de course repensa à son anniversaire, et pour qu'il fût bien établi qu'il ne renâclait pas devant la dépense, il résolut de descendre; il fit même un brin de toilette, qui consista à retourner sa chemise, car les effets, dans les sacs, étaient trempés comme une soupe. Wengen était endormi, tous les hôtels fermés. Il en avisa un de fort belle apparence et sonna. Aussitôt, la moitié de la façade s'illumina; on devait croire, là-dedans, que seul l'Aga Khan — qui justement villégiaturait en Suisse — devait oser un si beau coup de sonnette à une heure aussi avancée.

La porte s'ouvrit comme d'elle-même devant le portier ému qui achevait de boutonner son frac sur son gilet blanc. Il resta stupéfait devant ce client inattendu; « Logis? » cria-t-il, d'une voix rogue. — Non, s'il vous plaît, deux bouteilles de bière. Et, devant le rictus de mépris qui le toisait, le jubilaire, ajouta gentiment: « Pour mon anniversaire! »

Refermée en ouragan, la porte avait fait sortir de sa niche un énorme boule-dogue, heureusement enchaîné, mais dont la voix puissante avait réveillé tous les chiens des palaces et de la zone. Le pire, toutefois, n'était ni ces chiens, ni cet accueil, ni ce vacarme; c'était de remonter sans bouteilles. Heureusement que, là-haut, un événement considérable avait surgi: on venait de trouver, dans le sac des réserves, un énorme rat, et on le pourchassait avec horreur, sans arriver à lui faire vider la place.

La vallée continue de resplendir. Défilent maintenant des sapins, des érables tordus, quelques chalets trapus (dans lequel, dit quelqu'un, Byron et Goethe ont couché); les cascades sont figées ou desséchées; le bondissant Staubbach n'est plus qu'un filet qui gicle une fulgurante poussière. Wengen est plein d'Anglais. Wengen est aux Anglais. C'est qu'il y a ici une admirable lumière où l'on oublie les brouillards de Londres, les fumées, et les suies britanniques. Il y a aussi là, depuis quelque trois semaines, une équipe de skieurs japonais, qui a traversé les océans pour prendre part au dernier concours universitaire.

aboutit à une cuvette où elles jacassent. Jolies et gutturales, comme une bande de ces mésanges huppées dont on sait qu'elles sont batailleuses, féroces et ravissantes, et que je voyais, enfant, s'entredévorer, tout l'hiver, sur le vieux bassin du jardin... Il y a aussi, devant moi, dans un étroit couloir, une vieille dame, sur skis, en culottes, qui s'obstine à ne pas me laisser piste libre. Elle a sous le bras un drôle de petit manchon qui jappe... et qui me rappelle celui d'un de mes amis de la Suisse allemande, qui fait toutes ses randonnées avec son barbet dans le sac.

Le soir, la rentrée des sportifs est toujours guettée. Il y a pas mal de bosses, des skis cassés, des boîtes. Devant le Bristol, il y a les girls en jumpers bigarrés. Elles rient, impitoyables, de toutes leurs belles dents. Toujours comme les mésanges ravissantes et féroces. Et aussi, comme ces jeunes Lacédémoniennes dont nos manuels de collège disaient qu'elles accueillaient avec des huées les vaincus, aux portes de Sparte. Mais j'ai une petite vengeance toute prête, que je n'ose exprimer et que je savoure: « Un peu trop longues, dans vos sourires, vos belles dents, misses. »

Et voici le soir, idéal, sous le ciel sans nuages. On danse partout. Mais où sont les fêtards, gardénias à la boutonnière, monocle à l'œil, fripés, insolents, dont regorgent les romans à la mode?... Autour de moi, rien que des figures basanées, toutes les mêmes, comme une tribu de Peaux-Rouges, reposantes, sympathiques, et qui voudraient bien aller dormir. A l'orchestre, rapsodies viennoises, valse de Strauss, blue-fox. Et voici que, pour un peu de couleur locale, sans doute, l'un des instrumentistes joue, sur un cor des Alpes, un « ländler » pénétrant et nostalgique, et qu'un vieux lord, rouge saumon, solennel, à sa table de bridge, lève la main pour une minute de silence. La petite mélodie, inquiète et touchante, vibre un moment, toute seule, et se tait... tandis qu'à la radio, où les danses ont cessé soudain, on proclame David Zogg une nouvelle fois vainqueur... X.

AUTOMOBILISME

Une nouvelle voiture allemande de course

La voiture allemande de course P, construite par la société Auto-Union, est équipée avec un moteur 16 cylindres, monté à l'arrière. Cette solution a permis d'adopter une carrosserie aérodynamique très profilée, qui doit favoriser la vitesse en diminuant la résistance à l'avancement. La puissance du moteur approcherait de 200 CV.

Dans ses lignes extérieures, cette voiture reflète le souci des techniciens de réaliser un profilé très accentué. On se trouve, dans l'ensemble, en présence d'un fuselage d'aluminium de 4 mètres de long, très effilé à l'arrière. Le pilote disparaît presque complètement dans la carrosserie, disposant d'un abri maximum, qui lui permet de conduire sans gants ni lunettes.

Le moteur, un 16 cylindres, a été équipé avec une boîte 5 vitesses. La suspension est d'un principe nouveau, les quatre roues sont indépendantes, les deux roues arrière sont motrices.

La production des Etats-Unis en 1933

La production automobile, comprenant les voitures de tourisme et les véhicules industriels, pour les Etats-Unis, marque, pour l'année 1933, une progression qui dépasse largement la production de l'année 1932 et approche celle de 1931. Par contre, elle reste loin de l'année 1929, qui fut une année-record.

Les chiffres publiés, pour les différentes années, sont les suivants: année 1933, production 2 millions 48,000 véhicules; année 1932, 1 million 432,034; année 1931, 2 millions 471,351; année 1929, 5 millions 621,715.

La comparaison de ces chiffres souligne une importante progression continue. Signalons que la production enregistrée au mois de juin, 260,645 véhicules, est un chiffre qui n'avait pas été atteint depuis le mois de mai 1931 où 329,201 véhicules furent construits.

Le décompte de la production totale s'établit comme suit: 1 million 685,000 voitures de tourisme; 363,000 véhicules industriels. Pour l'année 1932, ces chiffres étaient: 1 million 186,209 et 245,285.

Nouvelles financières

Demi-échec d'un emprunt

Les événements qui se sont déroulés dans le domaine politique et économique, pendant la souscription de l'emprunt des Chemins de fer fédéraux de 100 millions, ont eu une influence défavorable sur son résultat. Les souscriptions représentent les trois quarts du montant global de l'emprunt et sont admises en plein; le reste est pris ferme par les banques contractantes.

LES HOMMES DU JOUR

LOUIS BARTHOU

Du Petit Parisien :

Si c'est une faute que de réussir sa vie, M. Louis Barthou est bien coupable. Que doit-il penser quand, dans son vaste cabinet de travail, luisant de nobles reliures, décoré de tableaux de Victor Hugo ou de Pierre Loti, orné de ce buste de Lamartine qui regarde d'un air hautain vers la fenêtre, il ouvre son tiroir aux souvenirs?...

Ancien président du Conseil, quatorze fois ministre, membre de l'Académie française...

Tant d'honneurs ne sont-ils pas un bien lourd fardeau? Que non. M. Louis Barthou passe dans la vie droit comme un i, avec son binocle, et sa barbiche. Derrière le binocle, un regard vif et moqueur et, dans la barbiche, un sourire quelque peu ironique, un trait qui part et ne manque pas son but.

Au temps de son enfance, alors qu'il grandissait à Oloron-Sainte-Marie, dans la boutique paternelle, il suivait le cours d'un bon maître. M. Dalmais... Mais le digne homme avait bien de la peine à tenir en laisse cet élève qui posait tant d'embarrassantes questions.

Ce tempérament curieux jusqu'à l'agressivité se perfectionnait d'année en année. Elève, puis étudiant, puis avocat, le jeune homme se lance dans la politique. L'étude du droit ne lui a point fait négliger celle des lettres.

A vingt-trois ans, le voici militant pour la République et rédigeant dans l'Indépendant des Basses-Pyrénées des articles à la dynamite contre M. Chesnelong et ses amis, qui tenaient solidement jusque-là le fief politique d'Oloron.

Stupeur! En 1885, la liste Chesnelong est battue. Les flèches, les malices, les pamphlets du jeune avocat ont démolé le bon représentant. Le jeune Louis Barthou vient d'essayer ses griffes. Quatre ans plus tard, il luttera pour son compte. En 1889, le voici député.

A trente-deux ans, il est ministre des Travaux publics, ceci pour montrer que nous n'avons rien inventé et que la jeunesse avait des droits autrefois comme aujourd'hui.

Mais soudain l'éclipse arrive... A-t-il goûté trop vite aux honneurs? Estime-t-il sans intérêt ces combats parlementaires où il gagne toujours? Toujours est-il que nous le voyons s'effacer jusqu'en 1906, où il redevient ministre.

Ce Méridional délié sent venir la guerre... En 1913, il forme le gouvernement qui sera celui de la loi de trois ans. Luttés épiques, batailles de scrutins, qui préparent d'autres batailles, victorieuses elles aussi. Mais comment la France eût-elle résisté sans la loi Barthou?

Après la guerre, dans les cabinets Briand et Poincaré, il dirige tantôt la Guerre, tantôt la Justice; il dirige aussi la conférence des réparations, sans pour cela consacrer à la politique toute sa vie.

Conduire les équipes politiques, orienter le destin du pays, c'est quelque chose de grand, de passionnant, de sévère... Mais la vie est un jardin où, près des marbres solennels, il faut planter des fleurs. Et M. Barthou le politique oublie parfois la Chambre pour songer qu'il est bien amusant d'écrire un article, bien attachant de ressusciter quelque grande figure du passé — journaliste, conférencier, romancier, historien, merveilleusement touché-à-tout, il publie: Lamartine orateur, Autour de Baudelaire, Richard Wagner, Le 9 Thermidor, Un voyage romantique en 1836, Sur les routes du droit, Victor Hugo élève de Biscarrat, un Mirabeau, qui est peut-être son chef-d'œuvre, et un Lyauté l'Africain, qui retrace vigoureusement l'œuvre du grand colonisateur.

En 1919, l'Académie française accueillait le sénateur des Basses-Pyrénées, qui, depuis quelques années, sans abandonner la politique, regardait passer, avec un scepticisme amusé, les événements et les hommes.

M. Louis Barthou n'est pas un témoin endormi de notre époque. Il prend parti, il juge, il décide. Nul n'est plus vivant que cet homme à qui les ans sont un poids léger.

Le voici au Quai d'Orsay, auprès du président Doumergue, dont il est l'un des plus fidèles amis. Sa tâche est lourde. Mais son expérience lui permet de deviner les futurs tressaillements d'une Europe inquiète et dont le malaise se prolonge.

Le rusé Béarnais n'est pas de ceux qui se laissent endormir. Il aime son pays, il le veut libre, il l'a prouvé... Et les illusions perdues lui laissent depuis longtemps la vue si libre qu'il a pu écrire un jour dans un petit traité de la politique ces lignes où nous le retrouvons tout entier: « Le pouvoir est la grande épreuve: on voit du dedans les difficultés et les conséquences autrement qu'on ne les voit du dehors. La critique est plus aisée que l'action. Il y a peu de règles générales et de mesures certaines, pour bien gouverner... On suit le temps et les conjonctures... La tâche de ceux qui gouvernent consiste le

plus souvent à choisir entre des inconvénients.

Choisir entre des inconvénients, c'est vrai. Mais M. Louis Barthou — il l'a prouvé — sait aussi les éviter!

LES SPORTS

Le championnat suisse de football

Hier, dimanche, pour le championnat suisse de football, en ligue nationale, Servette a battu Bâle, 3 à 2; Lausanne-Sports, Locarno, 3 à 1; Bienne, Urania-Genève, 2 à 1; Lugano, Nordstern, 1 à 0; Young-Boys, Zurich, 4 à 1; Concordia-Bâle, Berne, 3 à 1; Chaux-de-Fonds, Blue-Stars, 5 à 4, et Grasshoppers, Young-Fellows, 6 à 1.

En première ligue, Racing-Lausanne a battu Fribourg, 3 à 2. Saint-Gall et Seebach ont fait match nul, 1 à 1. Pour la coupe, Granges a battu Aarau, 4 à 3, et Lucerne, Boujean, 6 à 2.

En seconde ligue, en Suisse romande, Jonction-Genève a battu Servette II, 5 à 0; Vevey, La Tour, 3 à 0; Club athlétique genevois, Etoile-Carouge II, 2 à 0; Urania-Genève II, Nyon, 2 à 0, et Concordia-Yverdon, Fleurier, 5 à 0.

Les concours de la Fédération internationale de ski

A Saint-Moritz, le concours de « slalom » pour messieurs a été disputé samedi, en présence d'un nombreux public.

Voici les résultats: 1. Frantz Pfnur (Allemagne), total: 1 min. 49 sec.; 2. David Zogg, Suisse, 1 min. 50,7 sec.; 3. Willy Steuri, Suisse; 4. Robert Vetter, Allemagne; 5. Hudson, Angleterre; 6. Heinz von Almen, Suisse; 7. Arthur Schlatter, Suisse; 8. Beny Fuhrer, Suisse; 9. Peter Lunn, Angleterre; 10. Antoine Bader, Allemagne; 11. Charles Graf, Suisse.

Classement international: 1. Suisse (Zogg, Steuri, von Almen, Schlatter et Fuhrer), 9 min. 22,6 sec.; 2. Allemagne, 9 min. 35,5 sec.; 3. Angleterre; 4. France; 5. Italie.

Course combinée descente et « slalom »: 1. David Zogg, Suisse, descente 100 p., slalom, 98,47, total, 198,47 p.; 2. Frantz Pfnur, Allemagne, 97,23, 100 = 197,23; 3. Von Almen, Suisse, 91,32, 96,29 = 187,61; 4. Schlatter, Suisse, 186,19; 5. Steuri, Suisse, 186,13; 6. Fuhrer, Suisse, 184,55; 7. Clyde, Angleterre, 182,36; 8. Lunn, Angleterre, 181,99; 9. D' Vetter, Allemagne, 180,53; 10. Bader, Allemagne; 11. Hudson, Angleterre; 12. Dæuber, Allemagne; 13. Graf, Suisse; 14. Riddell, Angleterre.

Hier, dimanche, s'est disputé un concours de sauts dont voici le classement: 1. Badrutt, Saint-Moritz, 341,10 points; sauts 63, 69, 68 mètres; 2. Sigmund Ruud, Norvège, 338,70 p., sauts 63, 68, 68 m.; 3. Særimssen, Norvège, 323,10 p.

Hors concours: Sigmund Ruud, Norvège, a battu le record du tremplin, avec 72 mètres.

Un match Suisse-Canada de hockey sur glace

Hier, dimanche, à Zurich, en présence de 9000 personnes, s'est disputé le match Suisse-Canada de hockey sur glace. L'équipe canadienne, championne du monde de hockey, avait battu, on s'en souvient, il y a une dizaine de jours, à Milan, l'équipe suisse, par 2 buts à 1.

Hier, le Canada a remporté une nouvelle mais difficile victoire, par 3 buts à 2 (2 à 0, 0 à 2, 1 à 0).

Les courses cyclistes

Voici le classement des six-jours cyclistes de Copenhague, après 43 heures de course, alors que 1096 km. étaient couverts: 1. Funda-Putzfeld, 61 p.; 2. à un tour, Rieger et Falk-Hansen, 116 p.; 3. Martin-Billiet, 76 p.; 4. Ehmer-Knudsen, 67 p.; 5. Doorn-Maczinski, 44 p.

Le « critérium » de Nice, disputé hier, dimanche, sur un parcours de 167 km., a été gagné par le Français Aimar. Les Suisses Roger Pipoz et Paul Egli se sont classés respectivement 9^e et 13^e.

TRIBUNAUX

La Banque de Genève

Le procureur de Genève a déposé au greffe de la cour de cassation sa réplique aux mémoires des avocats des inculpés dans l'affaire de la Banque de Genève. Le procureur général conclut au rejet des pourvois en nullité de la décision de la Chambre d'instruction renvoyant les inculpés devant le jury correctionnel, parce qu'irrecevables et au surplus mal fondés.

Une entrevue a eu lieu samedi entre le procureur général, les défenseurs et la président de la cour de cassation, pour fixer la date des plaidoiries, qui commenceront probablement le 5 mars.

BEAUX-ARTS

Samedi, a été inauguré, à Berne, une exposition de maîtres français du XIX^e siècle et de van Gogh.

L'exposition sera ouverte jusqu'au 2 avril.

FIDES UNION FIDUCIAIRE LAUSANNE Pl. St-François, 12 bis 865 Expertises - Revisions - Bilans Impôts.

BRULEUR PERFECTIONNE OLEO CHAUFFAGE AUTOMATIQUE AU MAZOUT Cuénod ZURICH

Nouvelles religieuses

Le cardinal Faulhaber condamne la morale raciste
 Dans son mandement de carême, le cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, a déclaré : « La morale catholique sert l'Etat, puisqu'elle enseigne la simplicité, la fidélité au devoir et l'esprit de sacrifice. »

Après avoir rendu hommage aux efforts déployés par le nationalisme-social contre l'immoralité des bains publics, de certains livres, films ou pièces de théâtre, le cardinal a ajouté : « Les évêques doivent toujours faire entendre leur voix lorsque les règles et les principes fondamentaux de la morale sont falsifiés. »

En ce qui concerne la question de la stérilisation, la doctrine universelle de l'Eglise catholique a été exprimée par le message du pape Pie XI du 31 décembre 1930. Il est permis de donner des conseils pour élever une descendance forte et saine, mais il est défendu de supprimer par une intervention chirurgicale l'aptitude naturelle.

La conscience catholique ne saurait donc admettre de telles interventions sur des catholiques et ne saurait autoriser les catholiques à solliciter cette opération pour d'autres.

Les principes de la morale, a conclu le cardinal Faulhaber, dépassent le temps et la nation. Ils sont éternels et souverains. Il y a quelque temps, on a dit que tout ce qui servait au bien de la nation était moral. Cependant, la morale chrétienne oblige tous les peuples et tous les temps. Ce qui est moral, c'est ce qui est conforme à la volonté et aux commandements de Dieu.

Le Père Esteban serait encore vivant après deux ans de captivité

Les jésuites espagnols du vicariat apostolique de Wuhu (Anwei, Chine), depuis longtemps sans nouvelles du Père Avito, tombé aux mains des bandits en mai 1930, craignent qu'il n'ait succombé à leurs mauvais traitements. Par contre, ils ont eu, vers la fin de décembre dernier, des nouvelles de l'autre captif, le Père Esteban, pris par les bandits en décembre 1931.

Ils avaient envoyé un Chinois parler avec ses gardiens. Ces derniers le reçurent mal, parce qu'il ne leur apportait pas la rançon exigée ; (à noter que les missionnaires ont déjà payé une rançon de 2000 piastres, moyennant quoi le Père Esteban devait être remis en liberté, mais les bandits n'ont pas tenu leur promesse). Ils laisseront pourtant l'envoyé des jésuites aller chercher le captif et parler avec lui, mais le Père Esteban n'eut pas la permission d'écrire à ses confrères. Les bandits redoutent probablement qu'il ne leur défende de payer la nouvelle rançon qu'on exige pour sa mise en liberté.

Les lettres de carême des évêques suisses

Mgr Bacciarini, administrateur apostolique du Tessin, donne dans sa lettre pastorale quelques conseils pratiques pour l'heure présente.

Mgr Bacciarini exhorte ses diocésains à la confiance en Dieu, à la concorde, à la recherche sincère du bien public, au respect des personnes, à l'abandon de tout ressentiment et de toute idée de violence.

La lettre pastorale de Mgr Bacciarini rappelle qu'il n'y a de bonheur pour un pays que dans la bonne entente entre le pouvoir civil et l'autorité religieuse. Elle presse le peuple de combattre la propagande de l'irréligion et se termine par un appel pathétique au secours divin.

Cinéma

Cinématographie ultra-rapide

L'analyse photographique du mouvement était déjà parvenue à la cadence extraordinaire de 50.000 à 100.000 prises de vue à la seconde, mais la durée totale d'enregistrement à pareille vitesse n'excédait guère le millième de seconde. Le professeur français Magnan, dans le dessein d'étudier en détail le mécanisme du battement des ailes chez les insectes, a réussi à prendre 12.000 vues à la seconde pendant 24 secondes. On mesure par ces chiffres les progrès accomplis par cette technique depuis les premières expériences de son inventeur, le physiologiste Marey, qui se bornait à l'analyse des mouvements d'un coureur à pied ou d'un cheval au galop.

AVIATION

L'aviatrice Maryse Hilsz est arrivée à Saïgon

L'aviatrice française Maryse Hilsz, accompagnée du mécanicien Prax, a atterri à l'aérodrome de Tan-Son-Hus (Saïgon), samedi après-midi, venant de Bangkok.

Elle avait pris le départ de Villacoublay le 25 janvier, à bord d'un avion militaire, le Joé-III, pour un raid Paris-Tokio : elle fut retardée en Syrie par un atterrissage forcé.

Au Conseil d'Etat bernois

M. Léon Merz, conseiller d'Etat bernois, chef du Département de justice, a donné sa démission pour le 31 mai. M. Merz, qui est âgé de 65 ans, faisait partie de l'autorité cantonale depuis 1915 ; il fut également conseiller aux Etats, de 1918 à 1919.



M. MERZ

LA BOXE AU TRIBUNAL FEDERAL

De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral :

Il existe à Lucerne, sous le nom de « Sportring », une association de jeunes gens qui s'adonnent au sport de la boxe. En plus des exercices faits dans les locaux de la société, le Sportring avait été autorisé à intercaler des numéros de boxe isolés dans les soirées données pour ses membres. Mais la Direction de police lucernoise estima devoir borner là sa tolérance et lorsque, en février 1933, le Sportring demanda l'autorisation d'organiser des représentations publiques de boxe, elle lui fut refusée pour le motif que cette forme de sport exerçait sur la jeunesse une influence brutalisante.

Un recours adressé au Conseil d'Etat du canton de Lucerne n'eut pas de succès. Il en a été de même, ces jours derniers, d'un pourvoi formé auprès du Tribunal fédéral.

La Section de droit public a estimé qu'il ne lui appartenait certainement pas, à une époque où la vraie culture et la morale populaire marquent un recul affligeant, d'entraver l'action d'un gouvernement qui a le courage de réagir contre des tentatives n'ayant rien à voir avec la civilisation. De même que les combats de taureaux et les combats de coqs avec ergots d'acier sont des vestiges de la barbarie, disait le juge rapporteur, de même le goût qu'un certain public prend à voir deux individus se démolir la figure est une forme de retour à la barbarie. (N'éprouvons-t-on pas du reste un sentiment pénible à constater avec quelle sympathie la foule accueille, trop souvent, les manifestations sportives les plus brutales et les plus violentes ?) Sans vouloir méconnaître l'utilité de la boxe comme moyen de défense personnelle, on ne saurait faire grief aux autorités lucernoises de ne pas vouloir encourager un sport qui a nécessairement quelque chose de brutal.

La Cour a été d'avis que les arguments du Sportring ne résistaient pas à l'examen.

D'une part, l'interdiction prononcée par les autorités lucernoises a une base suffisante dans les articles 76 et 77 de la loi lucernoise sur la police, qui interdisent toute lésion corporelle, sous peine de sanction plutôt sévères. Or, la boxe tend à mettre l'adversaire hors de combat grâce aux coups qui lui seront portés, aux lésions corporelles qu'on lui infligera. Selon la société recourante, il existerait une différence fondamentale suivant que la boxe est pratiquée par des amateurs, comme c'est son cas, ou par des champions, et il y aurait lieu de tenir compte en sa faveur du fait que ses membres utilisent pour leurs exercices des gants spéciaux dits « gants de salle », qui rendent les assauts de boxe beaucoup plus anodins. Mais ces arguments sont ici sans pertinence, et la recourante en elle-même affaiblit la portée en demandant l'autorisation d'organiser le championnat suisse de boxe, ce qui montre qu'un de ses buts est de préparer des champions.

D'autre part, l'argument qui repose sur aucune base car l'interdiction de donner des représentations publiques ne va pas à l'encontre de ce droit constitutionnel. Le Sportring n'est pas interdit et il lui est loisible de continuer à exercer son activité comme par le passé.

Enfin, le reproche d'inégalité de traitement ne repose sur aucune base objective. La recourante estimait devoir être mise sur le même pied que les associations de football, les sociétés d'escrime ou de lutte, dont les autorités lucernoises n'interdisent pas les manifestations publiques. Mais la différence essentielle qui existe entre ces diverses

formes de sport et la boxe justifie un traitement différent. Dans le football, et cela surtout avec le système de l'« association » pratiqué chez nous, par opposition au « rugby », la brutalité et les lésions corporelles ne sont pas la règle ; elles sont même réprimées sévèrement et entraînent l'élimination du joueur fautif. L'escrime est une joute d'adresse, dans laquelle l'adversaire est vaincu non parce qu'il a été mis hors de combat, mais simplement parce qu'il a été « touché », cela souvent d'une manière presque imperceptible. La lutte aurait plus d'analogie avec la boxe, mais il s'agit surtout chez nous de « lutte suisse », un sport national qui a des règles précises et strictes et dans lequel les accidents sont plutôt rares.

L'égalité entre les diverses associations citées et le Sportring n'étant donc pas absolue, les autorités lucernoises étaient en droit d'adopter à l'égard de celui-ci l'attitude qu'elles ont prise, et il n'appartenait pas au Tribunal fédéral de restreindre leur liberté d'action dans ce domaine. —ld

PUBLICATIONS NOUVELLES

Chez le Roi des Rois d'Ethiopie, par Henri Rebeaud. — Un joli volume in-8 cour. comprenant 34 photos inédites en hors-texte.

Seul Etat du continent africain qui ait su protéger son indépendance contre les convoitises des puissances coloniales, l'Empire d'Ethiopie a conservé, dans l'isolement de ses hauts plateaux, une originalité puissante. Il est gouverné par une dynastie trois fois millénaire, issue des amours légendaires du roi Salomon et de la reine de Saba. Les institutions de notre moyen-âge, la hiérarchie féodale avec leurs intrigues, ses guerres seigneuriales, le servage, l'esclavage, y sont encore florissantes.

Faisant partie d'une mission suisse, M. Rebeaud a séjourné trois ans là-bas. Occupant un poste officiel, il a été à même de discerner la réalité sous l'apparence. Son livre nous apporte donc un document de première main sur cette Ethiopie, vraie terra incognita de nous, et son éveil à la civilisation occidentale.

Il en décrit les aspects les plus originaux et les plus pittoresques : la grandeur tragique des déserts de pierres noires ; les hauts plateaux primitifs ; la forêt-galerie désordonnée qui court le long des fleuves ; les populations étranges et cruelles ; les hordes guerrières aux farouches cavaliers coiffés de crinières de lions ; la vie inquiète et brutale de la faune africaine : Addis-Abeba, la capitale aux 10.000 paillotes dans une forêt d'eucalyptus ; le contact singulier du modernisme et des traditions millénaires ; la figure aristocratique et défiante du Négous-Negheust, le Roi des Rois.

Tout cela est décrit avec agrément, avec enthousiasme même. Gens et choses sont dépeints avec une sincérité, une puissance d'évocation, un sens de l'humour qui rendent singulièrement attachante la lecture de ce livre.

Les nombreuses illustrations inédites ont été reproduites d'après les photos prises par l'auteur lui-même ou ses camarades de mission. Elles ajoutent au charme si puissant de l'ouvrage.

Editions de la revue des jeunes Desclée et Cie, éditeurs, Tournai (Belgique), Antoine Martel 1899-1931. Lettres : La charité héroïque d'un universitaire catholique à travers ses lettres. Préface de Pierre Deffontaines et quelques amis. Un volume de 194 pages, avec un portrait hors-texte, Belgas 2.80.

C'est une suprême charité d'être prêts à donner notre âme jusqu'en ce fond obscur où nous ne descendons nous-mêmes qu'avec tremblement. Et puis si nous sommes chrétiens, nous nous devons d'échanger avec nos frères en toute simplicité et sincérité ce que nous avons.

Cet idéal que Martel, jeune maître de conférences à la Faculté de Lille, traçait à un ami, il l'a vécu intégralement, et il n'a cessé d'étonner tous ceux qui eurent la chance inestimable de l'approcher, par la simplicité ascétique de sa vie, l'ardeur de sa charité évangélique, l'offrande absolue de lui-même dans l'effacement de sa personne.

Cette « charité suprême » a dicté aussi toutes ses lettres. « Il a été de ceux qui ont pris l'Evangile à la lettre, le Seigneur au mot et, sur sa parole, ont risqué quelque chose, ont risqué leur vie. »

Jour après jour, il l'a donnée, se mettant « une bonne fois au service de Dieu et de ses frères », travaillant sans relâche à édifier le Corps Mystique, à réaliser la fraternité surnaturelle entre chrétiens.

La lecture de ses lettres, pieusement recueillies par des amis, mettra l'âme en contact avec une très haute présence spirituelle, une vie entièrement remplie de Dieu.

BILGERI

TECHNIQUE DU SKI ALPIN

Méthode d'enseignement et courses en haute montagne

Prix : Fr. 2.50

AUX LIBRAIRIES SAINT PAUL, FRIBOURG
 130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38

SOMMAIRES DES REVUES

Le « Mois »

La revue *Le mois*, synthèse de l'activité mondiale, vient d'entrer dans sa quatrième année. Résumant chaque mois, avec une impartialité à laquelle on s'est plu à rendre hommage, les événements survenus dans le monde entier et dans tous les domaines durant le mois précédent, elle est devenue en peu de temps le périodique préféré de tous ceux qui veulent être renseignés exactement.

Au sommaire du dernier numéro, des noms comme ceux de sir Austen Chamberlain, M. Coudenhove-Kalergi, lady John Simon, H. G. Wells, M. Paul Landowski, le professeur Soddy. Puis des « portraits » littéraires de S. M. Hiro-Hito, de MM. Walthey Ruciman, Henri-Robert, Fernand Crommelynck, Raoul Dufy, Knud Rasmussen. Enfin une quarantaine d'études épuisant tous les problèmes d'actualité. Citons, au hasard : la rentrée de la Russie sur la scène du monde, le mouvement Verdinaso ou le réveil du panslavisme, la bataille industrielle Orient-Occident, la concurrence aérienne sur les lignes commerciales de l'Atlantique-sud, la littérature soviétique, les trois courants de la pensée française contemporaine, l'art anglais à l'exposition de Londres, le serpent de mer, etc.

En s'adressant aux éditeurs Maulde et Renou, 144, rue de Rivoli, Paris, on peut recevoir le numéro 37 du *Mois* contre 15 fr. ou un volume spécimen contre 5 fr.

L'Echo d'Afrique (Société de Saint-Pierre Claver, Fribourg), de février, reproduit une lettre touchante du R. Père Cervetto, F. S. C., sur les négrillons abandonnés, que sa bonté attire et secourt ; — une faveur merveilleuse, obtenue au Fleuve Orange, par l'intercession du pieux évêque défunt, Mgr Simon ; — les débuts, extraordinaires aussi, d'un petit Séminaire, par Mgr Auneau, au Shiré ; — beaucoup de petites nouvelles, sur diverses missions. Comme variété, une histoire typique de superstitions palennes, intitulée : *Courges apostoliques*, par un missionnaire de la Consolata.

Le petit *Négrillon* commence, pour les amateurs d'aventures, une histoire d'intrépidité missionnaire dans la lutte contre les buffles ; — raconte l'histoire d'Issa, le petit musulman devenu chrétien ; — parle d'un enfant lépreux, héroïque dans une opération chirurgicale, d'un catéchiste martyr ; — relate encore, entre autres, en style alerte, les polissonneries d'un singe.

RADIO

Mardi, 20 février

Radio-Suisse romande

6 h. 55, leçon de gymnastique. 12 h. 40, gramophone. 16 h. concert par le petit orchestre Radio-Lausanne. 18 h. *Pour madame*. 18 h. 30, *La vie au théâtre*, par M. Alfred Gehri. 18 h. 55, leçon d'allemand, par M. Paul Hedinger. 19 h. 20, *Cycle littéraire français contemporain (II)*, par Paul Voléry, par M. Daniel Simond. 20 h., musique ancienne, récital par Mlle I. Gschwend, claveciniste, et M. Paul Burger, violoncelliste. 20 h. 35, *Une nouvelle*, lue par M. Pierre Almette, du Théâtre municipal. 20 h. 50, concert par la Société de chant l'Orphéon, Lausanne. 21 h. 20, dernières nouvelles. 21 h. 30 (de Paris), *L'étudiant mendiant*, pièce en trois actes de Millrecker, paroles françaises d'après Scribe, par MM. Hennequin et Valabrègue.

Radio-Suisse allemande

12 h., concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 12 h. 40, Franz Völker chante au studio de Berne, avec le concours de l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 15 h. 30, concert par le petit orchestre Radio Suisse allemande.

Radio-Suisse italienne

12 h., concert par le Radio-Orchestre. 21 h. 15, concert par le Radio-Orchestre.

Stations étrangères

Königswusterhausen, 17 h. 25, concert. 21 h. 20, pot pourri de mélodies de Lortzing. Munich, 20 h. 20, *Don Carlos*, opéra de G. Verdi. Berlin, 20 h. 35, concert par l'orchestre et le chœur de la station. Hambourg, 21 h. 20, *Idylle champêtre*, concert. Londres régional, 16 h., concert par l'orchestre municipal de Torquay 21 h., concert par fanfare militaire. Vienne, 19 h. 25, relais de l'Opéra de Vienne : *Rigoletto*, opéra en quatre actes, musique de Verdi. Radio-Paris, 21 h., *Armide*, opéra de Gluck. Strasbourg, 18 h., concert d'orchestre. 19 h. 30, une heure de musique de Guy Ropartz. Radio-Luxembourg 20 h., concert varié par l'Orchestre Radio-Luxembourg.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

11 h. 30 à 12 h. 28, Toulouse, concert d'orchestre. 14 h. à 15 h., Lyon la Doua, radio-concert. 15 h. 30 à 15 h. 58, Zurich, concert par le petit orchestre Radio Suisse allemande.

La radio en Allemagne

Le recensement des possesseurs d'appareils de radio du 1er janvier 1934 a donné un chiffre de 5 millions 52.607 auditeurs.

L'augmentation sur les années précédentes est considérable : 4 millions 307.722 au 1er janvier 1933, à 4 millions 837.591 au 1er décembre 1933.

Mais il faut noter que la grande majorité des auditeurs allemands ne possède que de petits postes difficilement susceptibles de recevoir les stations étrangères.

Pour la langue française

On ne peut pas dire : « Il est dommage que vous ne m'avez pas dit cela plus tôt », car dommage n'est pas un adjectif, mais un nom. Il faut employer un adjectif : « Il est regrettable que... »

FRIBOURG

Conférences de Saint-Nicolas

Le monde, l'Eglise et le mariage, tel est, ainsi que nous l'annonçons vendredi, le sujet général des conférences dominicales de carême à Saint-Nicolas. Le R. Père Lavaud, professeur à l'Université, qui a accepté de les donner toutes, a expliqué d'abord les raisons de choisir cet aspect du problème du mariage, septième sacrement, dont le cycle de conférences, entrepris depuis de longues années, amenait normalement l'étude. Les chrétiens ont moins besoin de traités complets, comme ceux qui s'adressent aux jeunes théologiens et aux prêtres chargés d'âmes, que d'un enseignement des principes de la foi et de la morale catholiques présenté en fonction des doctrines circulant dans le monde et s'exprimant dans les mœurs dont les baptisés doivent éviter la contagion. C'est l'idée qui inspire l'ordonnance de la grande encyclique de Pie XI sur le mariage. Le Père Lavaud se propose de faire écho au document pontifical, en l'expliquant, librement dans la forme, avec une stricte fidélité quant au fond.

La première partie de cette encyclique *Casti connubii* contient déjà en résumé toute la doctrine chrétienne du mariage.

Le mariage, union stable, permanente, d'un homme et d'une femme, n'est pas, dans l'histoire de l'humanité, un phénomène accidentel et tardif. C'est une institution inscrite dans la nature même de l'homme et dans les exigences fondamentales de la propagation du genre humain. Consacrée à l'origine par le Créateur, déformée dans l'humanité pécheresse, elle a été restaurée par le Christ, qui en a fait dans son Eglise un moyen de grâce et de salut. On y entre librement. La liberté est essentielle au contrat. Mais le contrat, formellement identique au sacrement que les époux s'administrent à eux-mêmes, en échangeant leurs promesses, les fait entrer dans une institution dont il ne leur appartient en aucune façon, dont il n'appartient à personne, de modifier arbitrairement la nature et les lois. Le mariage chrétien est soustrait de droit au pouvoir civil. C'est l'Eglise qui est la gardienne de l'institution divine.

Trois biens en font la grandeur : l'enfant, la fidélité, le sacrement. L'enfant est le premier bien. Le mariage a en vue la naissance et l'éducation humaine et chrétienne de l'enfant : La dignité naturelle de l'homme et l'élevation de sa fin surnaturelle, vers laquelle il doit être conduit dans le sanctuaire de la famille, permettent de mesurer la grandeur de ce bien. L'Eglise n'admettra jamais, parce qu'elle ne saurait prévariquer, que la première fin de l'union conjugale soit mise au second rang et à plus forte raison exclue par les époux.

La fidélité dans l'amour, l'amour dans la fidélité, tel est le second bien du mariage. L'amour conjugal est une tendresse totale, non uniquement charnelle, mais à la fois physique et spirituelle, un amour bienveillant et désintéressé, une amitié, une charité dont l'exemplaire est l'amour du Christ pour son Eglise. Il met dans la famille l'ordre, la paix. La primauté aimante du mari, la soumission librement consentie de la femme, sans nul préjudice de ses droits personnels, caractérisent en principe la famille. Elles se réalisent en pratique selon des modalités diverses que l'amour trouve d'autant plus aisément qu'il est plus noble et plus conforme à son modèle. L'Eglise défendra toujours l'amour, la fidélité, l'ordre de la famille, contre les profanateurs de l'amour, et prétendus émancipateurs de la femme, qui n'aboutissent, là où ils ont le champ libre, qu'à l'asservir et à la dégrader.

Le troisième bien du mariage, c'est d'être intégré au mystère de l'union du Christ et de l'Eglise, dont il imite l'indissolubilité et dont il reçoit sa vertu sanctifiante.

Tel est le thème, classique depuis saint Augustin, que le Père Lavaud développa, en s'inspirant surtout de Pie XI. Il a ainsi posé les principes qui commandent l'attitude de l'Eglise à l'égard des doctrines et des mœurs « modernes » et préparé les conférences suivantes, où il montrera l'Eglise : au secours de la vie, menacée et saccagée par l'anticipation et les attentats divers contre l'enfant ; au secours de l'amour, ravagé à ses formes inférieures par les revendications de l'individualisme et de l'égoïsme ; au secours du sacrement menacé par le divorce, et les formes modernes et caricaturales du mariage. Mais déjà, évoquant l'image des unions fidèles à la loi chrétienne, il a fait voir comment l'Eglise, en gardant l'institution divine du mariage, et en préparant des élus pour le ciel, travaille au bonheur vrai des personnes et des familles.

Quand on a dû lire les anticipations déconcertantes des réformateurs du mariage, c'est une purification de l'esprit et du cœur de méditer les enseignements des Papes magnifiant l'institution divine qui unit l'homme à la femme comme le Christ est uni à l'Eglise. Quand on entend si souvent parler d'unions irrégulières régies par la seule convoitise et souillées par toute sorte de péchés, il est doux de penser aux ménages — il en est, grâce à Dieu, un bon nombre — qui sont, l'image fidèle de leur exemplaire, où la

grâce sacramentelle épanouit chaque jour ses fleurs et ses fruits. La qualité de l'amour dont ces époux se chérissent et chérissent leurs enfants, la délicatesse de leur fidélité et de leur chasteté conjugale, de leur respect mutuel, l'héroïsme dont ils sont capables dans les épreuves, inévitables, qu'ils portent appuyés l'un sur l'autre et tous deux sur Dieu, la solidité de leur union, dont il ne leur vient même pas en pensée, malgré tant d'exemples déplorables, qu'elle, puisse jamais être rompue, et dont ils espèrent même que ce qu'elle a de meilleur survivra à leur mort, dans le ciel, où pourtant, dit Notre-Seigneur, on ne se marie pas et où les élus sont comme les anges de Dieu, — ces ménages, ces vies conjugales sont un spectacle à soulever d'admiration les anges et à ravir le cœur de Dieu. Sur cette pauvre terre, ils rendent témoignage à l'efficacité de la rédemption et à la sainteté de l'Eglise dont ils représentent le mystère. Ils sont la louange et la gloire de la grâce sacramentelle. Ils démontrent, par les faits, que l'état de mariage, sanctifié par le sacrement est, dans les vues de Dieu, du Sauveur et de l'Eglise, un état saint et sanctifiant, que la vie conjugale, occasion pour beaucoup d'innombrables péchés, doit conduire normalement, moyennant les grâces procurées par le sacrement conjugal, à l'unique perfection proposée à tous les chrétiens dans la formule même des deux premiers préceptes qui contiennent toute la loi.

Impossible d'élever le mariage plus haut que ne le fait l'Eglise : quiconque n'a pas perdu le sens moral est obligé d'en convenir, quitte à reprocher à l'Eglise d'imposer à tous un idéal trop haut : à les croire, elle devrait seulement le proposer aux plus nobles échantillons de l'humanité. Mais l'Eglise repousse cet hommage mêlé de critique et entaché d'erreur. Elle ne peut se contenter de conseiller ou de proposer à quelques-uns ce que le Seigneur, qui l'a instituée, prescrit à tous les époux, dans l'Evangile et par ses apôtres. Elle sait et dit que quiconque diminue tant soit peu les exigences de la doctrine chrétienne du mariage rabaisse par le fait même à la taille de l'homme et même au-dessous de la taille de l'homme, la pensée de Dieu, l'œuvre du Verbe fait homme.

Telle fut la première conférence du R. Père Lavaud : doctrine profonde, pensée claire et parole éloquente.

Cours de lecture sur les lèvres pour les personnes d'ouïe faible

Le comité cantonal pour le bien des sourds nous écrit :

L'« Amicale » fribourgeoise pour la lutte contre les effets de la surdité organise, depuis l'automne 1932, des cours collectifs de lecture labiale. Ces cours peuvent être suivis par quatre à huit personnes à la fois. Ils s'adressent aux adultes, aux jeunes et aux enfants des écoles. Les adultes et les enfants ne sont naturellement pas réunis dans le même cours.

Les leçons sont données par Mme Jonin, ancienne institutrice, 50, rue de Lausanne, à Fribourg, et par Mlle Gremion, institutrice à Bulle, pour les personnes de langue française ; par Mlle Zosso, institutrice, rue Fries, 3, à Fribourg, pour les personnes de langue allemande.

Ces trois dames sont des professeurs officiels de lecture labiale, formés avec l'aide des subsides de l'« Amicale », par les cours pédagogiques qu'organisent chaque année la Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité et l'Union des sociétés suisses allemandes pour le bien des sourds. Elles peuvent aussi donner des cours privés. Pour ceux-ci, professeurs et élèves s'entendent et l'« Amicale » n'a pas à s'en occuper.

Les cours collectifs, par contre, sont organisés par le groupe fribourgeois suivant un règlement élaboré et fixé par la Fédération romande des « Amicales ». Les cours sont donnés à raison d'une leçon d'une heure une à deux fois par semaine. Il y a un premier cours pour débutants, qui comprend 40 leçons, divisées en deux séries de 20 leçons ; puis un cours de perfectionnement de 20 leçons, qui peut être répété suivant les besoins et les désirs des élèves.

Chaque élève paye, pour une série de 20 leçons, un prix maximum de 30 fr., qui est réduit à 25 fr. pour les membres actifs de l'« Amicale ». C'est l'« Amicale » elle-même qui paye le professeur. Ceux pour qui cette somme serait trop lourde bénéficieraient de réductions pouvant aller, si c'est nécessaire, jusqu'à la gratuité. Il va sans dire que ces faveurs s'adresseront avant tout et surtout aux membres actifs de la section fribourgeoise. Chaque cas sera examiné avec charité et sans exclusivisme. L'organisation ouvre ses portes à tous, même à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne pourraient pas faire partie du groupe cantonal.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser soit à l'un des professeurs mentionnés plus haut, soit à Mlle Laurence Moret, 116, rue de Gruyères, à Bulle, déléguée du comité cantonal pour le district de la Gruyère, soit à Mlle Agnès Oberon, secrétaire de l'« Amicale », Miséricorde, 19, à Fribourg, soit enfin au docteur Morard, à Fribourg, président de la section fribourgeoise.

Conférences à la Grenette

Depuis plusieurs années, le Cercle des jeunes gens de Saint-Nicolas organise, pendant le carême, une série de conférences publiques. Voici le programme des cinq conférences qui auront lieu cette année, chaque mardi soir, à 8 h. ¼, à la Grenette.

Demain soir, 20 février : *Qu'est-ce que l'Europe et où va-t-elle ?*, par M. G. de Reynold, professeur à l'Université ; le 27 février : *Saint François d'Assise et les missions*, par S. Exc. Monseigneur Besson ; le 6 mars : *Visions d'infini*, par M. le Dr Arthus, ancien professeur à l'université de Lausanne ; le 13 mars : *Impressions d'un chroniqueur littéraire*, par M. Léon Savary, rédacteur à la *Tribune de Genève* ; le 20 mars : *Les tempéraments et leur influence sur le moral*, par M. le docteur Garnier, spécialiste des affections nerveuses, à Berne.

L'excellence des conférenciers et la diversité de leurs sujets, permettent bien de penser que le public de la ville de Fribourg fera un accueil particulièrement favorable à ces nouvelles conférences.

Le billet d'entrée est de 1 fr. 10, et la carte pour les cinq conférences est de 3 fr. 30.

Gymnastique

La Société fédérale a publié la liste des cours qui se donneront en 1934. L'organisation des cinquante et quelques cours prévus cette année incombera comme d'habitude au comité technique fédéral qui assume là une tâche de la plus haute importance. En effet, on peut affirmer que le développement de la Société fédérale et le progrès de la gymnastique en général sont en grande partie subordonnés à la bonne marche de ces cours où directeurs et moniteurs, c'est-à-dire les cadres, reçoivent et complètent leur formation. La moindre négligence sous ce rapport aurait aussitôt de fâcheuses conséquences de telle sorte que le soin le plus méticuleux est apporté à l'établissement de la liste et à l'élaboration des programmes. Grâce à une organisation toujours plus précise de ses cours, la Société fédérale obtient des résultats très satisfaisants quant à la formation des cadres. Non seulement elle n'a jamais eu besoin d'avoir recours à des maîtres étrangers, mais, au contraire, elle a souvent servi d'exemple en se voyant l'objet de sollicitations flatteuses. A maintes reprises, ses représentants les mieux qualifiés ont été appelés à faire des démonstrations dans des pays voisins.

Les cours qui se donnent annuellement sous les auspices de la Société fédérale n'ont pas tous le même but ni la même durée. Quelques-uns visent la formation des moniteurs de sections, tandis que d'autres sont destinés aux directeurs des différents gymnastiques individuelles, telles que la gymnastique artistique, athlétique et aux nationaux. La gymnastique féminine, la gymnastique d'homme, la gymnastique préparatoire s'inspirent, elles aussi, des préceptes enseignés dans des cours fédéraux tenant compte de leurs formes particulières.

L'éducation physique, telle que la conçoit le comité technique, a été excellemment exposée par un maître distingué, M. Voillat, dans le résumé ci-après. On a appliqué longtemps un seul élément de l'éducation physique : le mouvement. On a donc fait une parodie de l'éducation physique. Actuellement, on ne doit plus ignorer et délaisser les grandes sources de santé et de vigueur que sont la pratique et l'usage de l'eau, de l'air et du soleil. Les efforts faits par la Société fédérale en faveur des sports d'hiver, de la natation et des grands jeux prouvent d'une façon péremptoire sa volonté d'agir conformément à cette conception. Par conséquent, les cours de patin, de ski, de natation, de jeux, qui figurent également dans la liste pour 1934, répondent au désir justifié de développer chez les gymnastes l'usage de ces éléments : l'eau, l'air, le soleil.

Football

Le match Fribourg I-Racing I avait attiré, hier dimanche, un très nombreux public au stade de Saint-Léonard. Cette fois, ce fut l'arrière-défense de Fribourg I, pourtant excellente à l'ordinaire, qui se montra d'une regrettable faiblesse. Plusieurs fautes furent commises et elles eurent des conséquences malheureuses sur le résultat de la partie.

Les avants fribourgeois furent rapides et courageux comme on le souhaitait. Szabo s'y montra particulièrement plein d'allant et de brio, marquant deux buts fort applaudis. Toutefois Racing parvint non seulement à égaliser, mais à remporter la victoire, sans avoir pu affirmer une quelconque supériorité.

Les Fribourgeois, d'après les phases du match, sont capables de faire beaucoup mieux. Ils auraient pu fort bien, avec moins de maladresse du gardien de buts, battre la bonne équipe lausannoise et s'assurer une place de choix dans le championnat. Les éléments qui composent l'équipe font preuve d'une entente excellente. On sent qu'ils sont dirigés par un chef unique : Wagenhofer, centre-demi, qui a donné à l'équipe une vigoureuse impulsion.

CALENDRIER

Mardi, 20 février

Saint EUCHER, évêque d'Orléans

CHRONIQUE MUSICALE

Concert de la « Mutuelle »

La Mutuelle se présente au public de Fribourg avec un effectif accru à chaque concert. Hier, dimanche, plus de 100 chanteurs occupaient le podium de la Grenette. Sous l'habile direction de M. Hug, la Société progresse encore, et à l'accroissement du nombre des chanteurs, correspond une sensible amélioration de l'exécution et de la valeur des œuvres inscrites au programme. Parmi celles-ci, une place toute spéciale était réservée aux meilleurs compositeurs fribourgeois et suisses. Signalons *Le coup de joran*, de M. J. Marnier, Estavayer-le-Lac, dont la partition difficile, parce que symphonique, a trouvé dans la Mutuelle des interprètes on ne peut mieux qualifiés. Mentionnons ensuite le compositeur Carlo Boller, que nous avons apprécié il y a un certain nombre d'années comme violoniste et organiste. Bien que, à notre avis, il réussisse mieux dans les chœurs d'enfants auxquels il donne une tournure tout à fait originale, son œuvre pour chœur d'hommes *Au bord du lac* est puissamment évocatrice. N'oublions pas M. Paul Haas, qui, dans *Cœur d'aigle*, a su tirer parti de toutes les ressources d'un chœur d'hommes, et la mélodie si populaire en Russie des haleurs du Volga, harmonisée avec bonheur et talent par M. Francis Lombrier.

Suivant l'usage introduit depuis quelque temps, la Mutuelle tenait à rendre hommage à un grand maître par l'exécution d'une de ses œuvres. C'était, hier, le tour du magnifique chœur des matelots du *Vaisseau fantôme*, de R. Wagner, dont la Mutuelle sut rendre le caractère à la fois brillant et joyeux. M. Georges Aeby, organiste, tint le piano d'accompagnement avec distinction.

Mme Stierlin-Vallon, cantatrice à Lausanne et professeur de chant au conservatoire de Fribourg, qui a prêté son concours à cet intéressant concert et que nous entendions pour la première fois, rencontra un accueil enthousiaste dans le public fribourgeois. Elle mit une voix bien timbrée, un art sans apprêt, empreint de cette simplicité qui fait la vraie grandeur, une diction magnifique, une sensibilité profonde au service de quelques belles pages de maîtres italiens et allemands, tels que Schubert, Händel et Marcello. Mme Stierlin-Vallon était accompagnée au piano par M. Stierlin-Vallon, professeur au Conservatoire de Lausanne, dont on eut l'occasion d'entendre deux œuvres originales et descriptives, *La caravane* et *La Marche barbare*, également chantées par Mme Stierlin-Vallon.

Pour compléter le programme, les enfants de notre orphelinat bourgeois ont donné quelques chœurs de Boller, où le chant alternait avec la déclamation et que M. Hug dirigea avec compétence.

H. H.

Le quatuor Lener à Morat

Le célèbre quatuor à cordes Lener a donné, samedi soir, à Morat, un concert très apprécié. Les instrumentistes hongrois ont fait valoir leurs qualités exceptionnelles : précision de l'ensemble, fusion des timbres, moelleux du son, perfection de la technique, dans un programme à la vérité un peu simple, mais néanmoins choisi avec un goût très sûr et adapté aux auditeurs les plus difficiles. C'est toujours, en effet, un plaisir curieux d'entendre, jouées par les plus grands artistes, les œuvres des classiques qui sont à la portée des amateurs. Ces œuvres sont littéralement transfigurées, et parmi ceux qui ont eu l'occasion de faire un peu de musique de chambre, qui aura reconnu samedi le quatuor op. 18, No 2, de Beethoven, et le quatuor op. 3, No 5, de Haydn ? Quant au quatuor de Dvorak, op. 96, les Lener l'ont interprété avec la couleur locale intense qui le caractérise.

Le quatuor Lener a été longuement applaudi par une salle comble et il a bien voulu donner un bis. Ce concert a brillamment terminé la saison des concerts d'abonnement de Morat que M. Tschachtli a organisés avec tant de compétence et de dévouement.

H. H.

Tué par une camionnette

Samedi, un cycliste, M. Paul Terrapon, de Châttonnaye (Fribourg), âgé de trente-neuf ans, célibataire, a été renversé près de Payerne par une camionnette.

M. Terrapon a été transporté à l'infirmerie de Payerne où il a succombé hier matin, dimanche.



Un incendiaire arrêté

Les enquêtes menées par les autorités judiciaires et la police pour découvrir les incendiaires sont toujours difficiles et délicates.

Ainsi, la préfecture de la Glâne avait fait procéder à l'arrestation d'un nommé Th. prévenu d'avoir incendié une maison à Grangettes, le 17 janvier, à 3 heures du matin.

Championnat romand de lutte libre

Avant le championnat de lutte libre, qui mettra aux prises, dimanche prochain, 25 février, à 8 h. 30, au théâtre Livio, à Fribourg, les trente meilleurs lutteurs romands, il nous paraît nécessaire de donner quelques renseignements au public.

Ce sont les frères Cherpillod, tous deux champions du monde de lutte libre, qui donnèrent à notre pays une renommée mondiale pour ce genre de sport.

Disons encore pour les non-initiés que, en lutte suisse, il n'y a qu'une catégorie de poids. Ainsi, un lutteur pesant 60 kilos peut se mesurer avec un adversaire de 90 kilos.

Vélo-Club Fribourg

Le 20 janvier, le Vélo-Club Fribourg a tenu sa 29^{me} assemblée générale annuelle. Le comité a été reconstitué comme suit : président : M. Guérig ; vice-président : M. Gumy ; secrétaire : M. Jacquat ; caissier : M. Beaud ; chef de matériel : M. Plancherel ; adjoints : MM. Thaler et Vuichard.

Devant l'extension toujours plus grande que prend le Club, il a été décidé d'éditer un bulletin mensuel. D'autre part, plusieurs jeunes gens ont manifesté le désir de faire partie de la Société.

sous la direction de M. Arthur Meuwly. Cette section accessible à tous les jeunes gens depuis douze ans s'occupera uniquement de tourisme, le dimanche après midi.

Un programme de course soigneusement établi avec un pavillon de prix des plus intéressants permettra une belle activité durant la saison prochaine.

MARCHÉ DE FRIBOURG

Prix du marché de samedi, 17 février : Œufs, la douzaine, 1 fr. 40-1 fr. 50 ; pommes de terre, les 5 litres, 50 c.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société technique fribourgeoise. — Ce soir, lundi, 19 février, à 20 h. 30, à l'hôtel de la Tête Noire, assemblée ordinaire et conférence par M. F. Job, architecte.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

CINEMA ROYAL. Ce soir, à 20 h. 30. Le film que vous devez voir. Sœur Blanche qui a fait à toutes les représentations salle comble. TEL 714

cherche agent pour un ou plusieurs districts fribourgeois ou région. Situation intéressante pour personnes sérieuses et capables, connaissant affaires immob., assurances. Ecrire sous Ac 3051 Y, à Publicitas, Berne.

Monsieur le curé Ernest Sapin et M^{lle} Elise Sapin, à Villaraboud ; M. et M^{me} Léon Sapin-Sapin et leurs enfants ; M. et M^{me} Léon Cudré-Sapin et leurs enfants ; M. et M^{me} Arsène Sapin-Berset et leurs enfants, à Autigny ; M. et M^{me} Maurice Sapin-Reynaud et leurs enfants, à Renens ; M. et M^{me} Bugnon-Sapin et leurs enfants, à Tornay-le-Grand ; M^{me} veuve Albert Sapin, à Paris ; M. et M^{me} Arsène Buchs-Magnin, à Fribourg ; Révérende Sœur Léonide Sapin, orphelinat de Romont, et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Marie Sapin-Magnin leur bien chère mère, belle-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 17 février, à Villaraboud, après une courte maladie, dans sa 75^{me} année, munie des secours de la religion. L'enterrement aura lieu à Autigny, mercredi, 21 février, à 10 heures. Un office funèbre sera célébré à Villaraboud, mardi, 20 février, à 8 h. 1/2. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Le Conseil paroissial et le Conseil communal de Villaraboud font part du décès de Madame veuve Marie SAPIN mère de leur cher curé. Un office funèbre sera célébré à Villaraboud mardi, 20 février, à 8 h. 1/2. L'enterrement aura lieu à Autigny, mercredi, 21 février, à 10 heures.

En cas de décès, adressez-vous aux Pompes funèbres générales, Fribourg Adolphe GENDRE Avenue de la Gare Jour : 995. Téléphone. Nuit : 994 Cercueils — Transports — Couronnes.

Jeune homme robuste, intelligent, tessinois, ayant fréquenté les écoles supérieures et avec connaissance parfaite de l'allemand cherche place comme volontaire dans bureau ou commerce, pour se perfectionner dans la langue française. Entrée à convenir. Offres à A. Delucchi, employé postal, AROGNO (Tessin).

SEMOIRS A ENGRAIS COLUMBUS et M. C. CORMICK ne s'obstruent pas et ne rouillent pas. A bas prix. MAURICE ANDREY Machines agricoles FRIBOURG

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de Madame Sophie GOLLIARD née Fragnière sera célébré jeudi, 22 février, à 9 h. 1/2, à l'église de Bourguillon.

Soeur BLANCHE devant la presse catholique. « The Catholic Times » déclare : Cette production Metro-Golwyn-Mayer est une des plus parfaites, au point de vue technique, qu'il nous ait été donné de voir.

Perdu Jeune fox blanc et noir, répondant au nom de « Wisky ». 10825 Le rapp. contre récompense, à la pharmacie Lapp. S'adresser : Berset Jean, fermier, Vuisternens-en-Ogoz.

Foin et regain 12,000 kg. A VENDRE, 1^{re} qualité. 10825 S'adresser chez Chollet Jules, anc. syndic, Prez-vers-Noréaz.

ON DEMANDE un DOMESTIQUE de campagne. S'adresser à A. Gotting, Formangetre. 40197

A remettre tout de suite, dans ville prospère, au bord du Lac Léman, CAFE-BAR ent. remis à neuf. Capital nécessaire Fr. 20,000.- Petite location. Long bail. Ecrire sous chiffres X 15779 L, à Publicitas, Lausanne.

CAPITALE Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation LES BLEUS DU CIEL Dès demain, un film 100 % allemand GUSTAVE FRÖHLICH dans WAS FRAUEN TRAXUMEN Téléph. 1300

Feuilleton de LA LIBERTÉ MA ROBE COULEUR DU TEMPS par M. DELLY. A dix-huit ans, je sortis du couvent, bien pourvue de brevets et très mariée d'aller vivre chez mon tuteur. La Mère Supérieure, ma confidente, m'avait dit : « Soyez bonne et patiente, n'indisposez pas contre vous Mme Barduzac par n'importe quelle batailleuse. Il faut faire des concessions dans la vie, ma petite fille ».

que je trouve un mari à mon goût, car je n'avais rien exagéré en disant à Mme Barduzac que je serais quelque peu difficile. Alors, s'il le fallait, je resterais vieille fille, je chercherais quelque occupation intéressante, je tâcherais de me rendre utile à mon prochain. Mais... oui, vraiment, j'aimerais mieux le mariage — pourvu que le mari me plût beaucoup.

habillée d'un rien, et mes mains, la finesse de mes attaches dénotaient mon origine aristocratique, s'il fallait en croire toujours Mme Geolle. Ces constatations ne me rendaient pas vaniteuse. Jusque-là, j'ignorais la coquetterie. Si j'aimais être gentiment mise, ce n'était aucunement dans le but d'attirer l'attention masculine. Celle-ci, je dois le dire, ne laissant fort indifférente, aucun des cinq ou six jeunes gens que j'avais pu connaître jusqu'à ce jour, dans le cercle des relations de Mme Barduzac, n'ayant eu l'heur d'attirer ma sympathie.

deux, en outre, m'imposeraient leur goût, lequel n'était jamais conforme au mien. Si j'achetais cette étoffe ? J'étais adroite, je ferais cette robe moi-même... Mme Barduzac serait furieuse, évidemment, mais il faudrait bien qu'elle acceptât le fait accompli, ce magasin ne reprenant pas les marchandises. Un commis s'approchait. J'indiquai le métrage nécessaire après m'être assurée que j'avais sur moi assez d'argent. Puis, la jolie étoffe enveloppée, je l'emportai, toute satisfaite de mon achat et pas fâchée de jouer un tour à Mme Barduzac.

CAPITAUX

Importante maison d'automobiles d'une grande ville de la Suisse romande, en vue de développer ses affaires, cherche intéressé, avec apport de 50 à 100.000 fr. — Ecrire sous chiffres P 1-1, à Publicitas, Genève.

FRIBOURG - Théâtre Livio

Lundi, 19 février, à 20 h. 30

Une seule représentation

de la Tournée viennoise Krasensky

„ POLENBLUT „

opérette en 3 actes de O. Nedbal

Prix des places de Fr. 1.50 à 4.— (impôt en plus)
Location : Magasin de musique L. von der Weid.

Vente aux enchères MENUISERIE

Le mercredi 28 février, à 14 heures, il sera procédé à la vente des suivants : machines à travailler le bois : toupie, mortaiseuse à chaînes, mortaiseuse à mèches, scie à ruban, scie circulaire, raboteuse, dégauchisseuse, scie circulaire portable, ponceuse de plafond, affûteuse, automatique pour fer de raboteuse, transmission et courroies, établis, portes, fenêtres, volets, char à 4 roues, balançoire, vitrages, etc., etc. — Association Coopérative de Menuiserie, Bèthusy-Lausanne. 5707

Machine à calculer MONARCH ADDING



La machine à additionner la plus pratique et la meilleure marché.

Ventes par acomptes.

Location.

Fr. 485 —

Prospectus et démonstrations sans engagement aucun, par

Machines à écrire SMITH PREMIER S. A.

14, rue de Lausanne, FRIBOURG. Tél. 12.80

Vente juridique de titres

Mardi 20 février 1934, à 11 heures, à la salle du tribunal, Maison de justice, à Fribourg, l'office vendra au plus offrant et au comptant 9 parts sociales de Fr. 1000.— chacune de la Banque Populaire Suisse. 10796

Office des faillites de la Sarine.

Vente juridique

L'office des faillites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, en trois mises, le 28 février, à 14 heures, à son bureau, les immeubles appartenant à la liquidation officielle de la succession Frédéric Baumann, à Bulle, comprenant maison d'habitation avec garage, sis à la rue de la Sionge, art. 1709 du cadastre de Bulle. 34 B

Taxe cadastrale : Fr. 45,789.—. Estimation officielle : Fr. 60,000.—.

Situation intéressante pour preneur sérieux.

Postiches Plâtriers

soit : perruques, nattes chignons, etc.
Adressez vous en toute confiance au

SPECIALISTE

Louis MEHR

posticheur

Fribourg, 56, rue des Alpes (à côté de l'Aigle-Noir). 121-1

On cherche

Dans bonne famille,
JEUNE FILLE

sérieuse, sachant faire la cuisine et les travaux du ménage. Certificats demandés.

Adressez offre et photo (si possible) à :

Mme H. von Moos, Erlenstrasse 23, Emmenbrücke, près Lucerne. 406-20

Plâtriers qualifiés

sont demandés tout de suite. 15755

S'adresser : Entreprise M. Corté, Chemin Vinet, 31, Lausanne. Tél. 22.838.

ON DEMANDE

pour le 1er mars, un bon vacher ainsi qu'un charretier connaissant si possible le tracteur. Références exigées.

S'adresser : H. Annen, Jussy (canton Genève).

VARICES

Vente-réclame avec rabais jusqu'à 20 % de bas 1re qualité, avec ou sans caoutchouc. Incroyable, dep. Fr. 5.50. Envoi à choix. — R. Michel, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne. 406-20



Au violon!
avec une

ASPIRINE

AK 3-012 F



BEAU CADEAU dans joli écrin Prix : Fr. 12.—

Aux Librairies St-Paul

FRIBOURG

VOUS ÉCRIREZ 10 FOIS MIEUX AVEC LE STYLO "Voie d'écrire"

... C'est le seul stylo qui vous offre le choix de 9 plumes différentes.

Avec sa solide plume en or munie d'une pointe d'iridium, il écrira, sans s'user, des millions de mots...

Son remplissage est simplifié... en 5 secondes, votre stylo est rempli et contient assez d'encre pour écrire 6.000 mots.

C'est un stylo de J.-M. PALLARD.



Les prix

Les meubles ont fortement baissé. Pour vous en convaincre, demandez l'envoi gratuit du catalogue de la maison E. SUTER, rue Locarno, 4, Fribourg.

Vente de domaine

A vendre dans village important, sans impôt, de la Glâne, un domaine de 19 poses de bon terrain, maison d'habitation comprenant deux habitations, boulangerie et dépendances, grange avec pont, eau intarissable.

S'adresser sous chiffres P 10780 F, à Publicitas, Fribourg.

TEINTURERIE - PRESSING

Criblet, 1 NETTOYAGE

Tél. 15.75 REPASSAGE

Travail soigné Livraisons rapides
Repassage de complet, Fr. 2.— Détachage 50 ct. en plus
Teintures — Décatissages — Stoppages — Plissages
Jours à la machine.

SERVICE A DOMICILE

A. Delavy.

Economisez

vos argent

en achetant

directement

vos mobilier à la

Fabrique de meubles P. LEIBZIG

Grand'Places, 26 - FRIBOURG

VINS FINS

PORTO garanti authentique, le litre Fr. 1.95

MALAGA id. authentique, le litre Fr. 1.45

Maison Jos. BASERBA, Fribourg

Echantillons déposés au laboratoire du CHIMISTE CANTONAL

Le placement de fonds le plus sûr et le plus utile

est une assurance sur la vie de

PATRIA

Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie

Bâle

Agence générale :

G. BARRAS, BULLE

Tél. N° 57

Briquettes - Cokes - Houilles
Bois - Mazout

194-1

Menoud & Sieber

RUE DU TEMPLE, 1

Téléphone 3.66

AVIS

Jeune Fribourgeois serait acheteur, pour le 1er mai ou date à convenir, d'un lait d'une quantité journalière d'environ 500 kg. S'adresser sous chiffres P 40761 F, à Publicitas, Fribourg.

Je cherche TIMBRES PRO JUVENTUTE

années 1915 à 1917, en feuilles complètes, & petits lots d'occasion des mêmes années, neufs et usés, ainsi que collections SUISSE et EUROPE. Offres avec prix : Case postale N° 1, Bôle (Neuchâtel). 1374

Fille de 22 ans, de toute moralité

cherche place

dans bonne famille ou éventuellement des heures. Sérieuses références à disposition.

Ecrire, sous chiffres P 40198 F, à Publicitas, Fribourg.

Voulez-vous construire ?

Adressez-vous à

„Expansion Immobilière S. A.”

FRIBOURG — Rue de Romont, 17

qui vous renseignera sur :

CONDITIONS - PLANS - DEVIS
DEMARQUES EN BANQUES